

Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2024-2025-2026 Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public Secteur Ouvert des Arts de la Rue (SOAR)

Entre :

L'État (Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes) représenté par la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône, Officier de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre national du Mérite,

Le Département de l'Ardèche, représenté par son Président, Monsieur Olivier AMRANE, dûment habilité par délibération de la commission permanente en date du _____ 2023, désigné ci-après « **le Département** »,

La Commune d'Annonay, sise 2 rue de l'Hôtel de ville, BP 133, 07104 Annonay Cedex, représentée par Monsieur Simon PLENET, Maire, dûment habilité par la délibération n° _____ adoptée par le conseil municipal du _____, ci-après dénommée « **la Commune** »,

ensemble ci-après dénommés « les partenaires publics »

d'une part,

et

Le Secteur Ouvert des Arts de la Rue (SOAR), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège social est situé au 400 chemin de Grusse 07100 Boulieu-les-Annonay représenté par son Président, Monsieur Christophe François, et dirigée par Palmira Picón Archier Déclaration au Journal Officiel de la République Française le : 23 février 2003
N° SIRET : 447 868 134 00027
code APE : 90.01Z - Arts du spectacle vivant
n° RNA : W073001290
n° de licences entrepreneur de spectacles : 2-PLATESV-R-2022-003361 et 3-PLATESV-R-2022-003362

Ci-après dénommée « **le bénéficiaire** »

d'autre part,

- VU** le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;
- VU** la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations notamment le chapitre III du titre 1er ;
- VU** la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;
- VU** la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
- VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
- VU** le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de Madame Fabienne Buccio, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfète du Rhône ;
- VU** le décret n° 2022-1736 du 30 décembre 2022 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances au titre de la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;
- VU** l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges relatif au label « Centre national des arts de la rue et de l'espace public » ;
- VU** la circulaire du Premier ministre n° 5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;
- VU** la circulaire du 15 janvier 2018 relative aux modalités d'application du dispositif de labellisation et au conventionnement durable dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques ;
- VU** la circulaire du 8 avril 2022 relative au plan de lutte contre les VHSS dans le spectacle vivant et les arts visuels ;
- VU** le Code général des Collectivités Territoriales ;

Préambule

Considérant que le bénéficiaire est titulaire du label « Centre national des arts de la rue et de l'espace public » ;

Considérant que le projet artistique et culturel initié et conçu par sa directrice, Palmira Picòn-Archier, figurant en annexe I, est conforme à son objet statutaire et au cahier des missions et des charges du label « Centre national des arts de la rue et de l'espace public » ;

Considérant la politique de l'État

Les Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP) sont des établissements de référence pour les arts de la rue sur le plan territorial, national et international. Ils constituent un réseau repéré pour le soutien à la création, à la diffusion et le développement de projets culturels de territoire interrogeant, de manière singulière, les habitants dans leur rapport à la culture. Ils offrent un accompagnement professionnel aux équipes accueillies sur les plans administratif et technique. Ils épaulent les démarches artistiques et en favorisent l'éclosion. Ils organisent des rencontres régulières entre les équipes en production et les publics. Ils mettent en place ou impulsent des programmations de spectacles de rue se déclinant sur l'année en festivals, temps forts et autres rendez-vous avec les publics.

Dans la mise en œuvre de l'ensemble de leurs engagements, les CNAREP portent une attention particulière à l'application effective des principes de :

- diversité tant au travers des œuvres produites ou présentées au public que des artistes accompagnés par la structure et des autres métiers artistiques ou techniques ;

- parité entre les femmes et les hommes tant dans l'accès aux moyens de travail, de production et à la programmation qu'aux postes à responsabilité de la structure et à l'égalité de rémunération.

Considérant la politique du Département de l'Ardèche

Considérant la politique du Département de l'Ardèche qui prévoit de soutenir la vitalité associative ardéchoise à travers le dispositif Atout Association 07, approuvé lors de l'Assemblée départementale du 9 décembre 2022, de contribuer à l'attractivité du territoire et du cadre de vie des habitants, de favoriser l'émancipation, l'engagement et la citoyenneté des habitants et des jeunes en priorité, d'affirmer des services publics départementaux au bénéfice des territoires et des Ardéchois et de travailler en transversalité avec les autres partenaires publics

Considérant que le dispositif Atout Association 07 prévoit dans ce cadre redéfini une politique de conventionnement multipartite avec les structures créatrices d'attractivité pour l'Ardèche qui favorisent l'inscription et la diffusion durables de ressources professionnalisées sur l'ensemble du département, en appui des communes et intercommunalités et des dynamiques locales

Considérant la volonté du Département de l'Ardèche de soutenir l'émergence, le renouvellement et la diversité des expressions artistiques et culturelles par l'accompagnement des acteurs moins institutionnels et la mise en partage des outils et moyens de production

Considérant que ces orientations se traduisent notamment par une politique de soutien à la valorisation des patrimoines remarquables ainsi que par une volonté de rendre l'accès à une offre culturelle de qualité et facteur d'émancipation pour les personnes les plus vulnérables, en créant les conditions qui permettent aux habitants de contribuer à sa définition

Considérant l'attention particulière à la place donnée aux jeunes dans les formes artistiques et les propositions de médiation

Considérant le schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques adopté par l'Assemblée départementale le 16 juin 2023 et la priorité donnée par le département à l'éducation artistique et culturelle

Considérant que pour la mise en œuvre de ces orientations, le Département de l'Ardèche propose un service d'appui et d'ingénierie à la structuration des projets de territoire des intercommunalités ardéchoises et entend créer les modalités d'une écoute permanente des acteurs

Considérant par ailleurs l'attention portée :

- À la liberté de création et de diffusion conformément aux dispositions des articles 1 et 2 de la loi du 16 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine
- A l'inscription de l'action culturelle dans le respect des droits culturels, conformément à l'article 103 de la Loi Notre du 7 août 2015 et de la loi du 16 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

Considérant la politique de la Commune d'Annonay en faveur de la culture et des structures œuvrant en ce sens sur son territoire dont le **SOAR**, l'engagement municipal vise à répondre aux enjeux suivants :

- reconnaître le rôle et la place des partenaires culturels du spectacle vivant dans la diversité et la richesse de l'offre artistique sur son territoire, dont celle dédiée à l'espace public ;

- proposer et assurer une programmation équilibrée et régulière en direction de l'ensemble de la population prenant en compte les caractéristiques sociologiques et historiques de ce territoire ;
- créer des dynamiques participatives et collectives au service du développement local, du lien social et des droits culturels dans une démarche de concertation et de coopération avec l'ensemble des partenaires du projet culturel et artistique du SOAR ;
- affirmer l'attractivité du territoire et la lisibilité d'une identité culturelle forte dans le domaine de la diffusion, de la création et de la formation artistique ;
- confirmer l'engagement de la Commune d'Annonay aux côtés de l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche dans des projets culturels innovants et fédérateurs sur son territoire.
- siéger en qualité de collectivité territoriale engagée auprès du SOAR

Considérant le protocole d'accord « pour un soutien coordonné et solidaire des collectivités locales partenaires au projet culturel et artistique de territoire(s) Quelques p'Arts... Centre national des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP) » signé le 28 mars 2023 par les collectivités territoriales partenaires que sont les communautés de communes de Porte de DromArdèche et de Val'Eyrieux, les communes d'Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Villevoçance, Vernosc-lès-Annonay, Vinzieux, Peaugres, Saint-Symphorien-de-Mahun, Pailharès, Saint-Désirat, Pélussin, Satillieu, Colombier-le-Vieux, Cheminas, Sécheras, Lemps, et Vion,

Préambule

Depuis plus de trente-cinq ans, le mouvement des arts de la rue a réinvesti l'espace public, en connaissant un formidable développement qui s'est accéléré et a été fortement soutenu par l'État. Les arts de la rue ont renouvelé les codes et les langages, inventé de nouvelles démarches d'écriture artistique et proposé au public une relation originale et dynamique à l'art et au monde. Aujourd'hui ils connaissent grâce à l'investissement de l'État et des collectivités territoriales, un extraordinaire développement.

Le projet de territoire initié et dirigé par Palmira Picòn-Archier, appelé « Quelques p'Arts... » défend le concept « d'environnement culturel ». Porté par l'association SOAR depuis 2002, il a démontré sa capacité à assurer une programmation équilibrée et solidaire pour l'ensemble de la population, aussi bien dans les communes rurales, les villes-bourg, que dans les quartiers sensibles. Avec son dispositif innovant, l'association permet aux collectivités locales partenaires d'expérimenter une nouvelle forme d'organisation en matière de projet culturel et répond aux enjeux d'un projet de service public. À ce titre, le projet de l'association est une expérience exemplaire au plan national, en tant qu'outil de territoire qui a su dynamiser une coopération intercommunale et intercommunautaire. Reconnu comme Scène Régionale Rhône-Alpes en 2006 il a donné lieu en 2007, en 2011 à un protocole d'accord affirmant et définissant le soutien des nombreux partenaires locaux demandant l'attribution du Label National. En 2013, l'association obtient le Label Centre National des Arts de la Rue (et de l'Espace Public). En 2023 un protocole d'accord a de nouveau été signé afin de réaffirmer le soutien et l'attachement des collectivités communales et intercommunales partenaires au projet.

L'État, ministère de la Culture Drac Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche et la Ville d'Annonay s'associent pour poursuivre leur soutien dans le cadre de la présente convention.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Modalités de mise en œuvre du projet artistique et culturel

Le SOAR développe un projet artistique et culturel sur la base d'engagements artistiques, culturels, territoriaux, citoyens et enfin professionnels.

Concernant ses engagements artistiques, le SOAR poursuit sa mission de soutien à la création, en dédiant des moyens pour l'aide à la production (coproductions hors résidences et apport dans le cadre de résidences), notamment dans le cadre d'action coordonnées avec d'autres structures et réseaux. Les résidences peuvent se dérouler sur le lieu de création du SOAR mais aussi très souvent sur les territoires (salles dédiées ou non, en espace public, dans des établissements scolaires ou de santé, par exemple). Il peut y avoir différents types de résidences : croisées, de diffusion, de création in situ, itinérantes, en réseau.

Concernant ses engagements culturels, le SOAR assure tout d'abord une présence artistique sur le territoire par la diffusion de spectacles. Il développe une saison ponctuée de temps forts de mars à novembre avec une moyenne de 110 représentations réparties sur l'ensemble du territoire, de manière équitable entre les communes et les communautés de communes partenaires. Au-delà de son activité dominante de diffusion et d'accompagnement à la création des arts de la rue, le SOAR étend sa mission à la diffusion des arts de la scène par la création de passerelles entre le dehors et le dedans. L'itinérance de la programmation et des spectacles permet d'accentuer la notion de parcours avec certaines équipes artistiques par des séries de représentations d'un même spectacle. Les Saisons 2023 – 2024 – 2025 – 2026, affirmeront entre autres l'expression d'un secteur artistique à la fois populaire et d'une grande exigence, au plus près des personnes, dans les espaces publics et de proximité ; et porteront une attention toute particulière aux créations portant sur les thématique de la transition écologique, la création en territoire(s), la présentation de spectacles en série, un regard porté sur la création féminine, les enjeux de société et les questions à caractère pluriculturel.

Le SOAR développe ensuite un concept d' « environnement culturel » partagé par les habitants, s'appuyant sur les valeurs de l'éducation populaire et des droits culturels. Les habitants peuvent s'impliquer en devenant publics acteurs, mais aussi en participant à la construction des projets. Le SOAR souhaite par ailleurs maintenir le cap des actions d'éducation artistique et culturelle auprès des établissements scolaires et des publics amateurs. Le SOAR poursuit sa mission de médiation au-delà de la diffusion de spectacles destinés à un large public et prévoit donc en moyenne 158 jours de présence artistique sur l'ensemble de son territoire d'action. Son action peut concerner le milieu scolaire, se construire dans le cadre des CTEAC (Contrats territoriaux d'éducation artistique et culturel), concerner les jeunes hors temps scolaire, les publics empêchés (notamment dans le cadre de projet « culture et santé », « contrats de ville », etc.). La synergie aux territoires se fait aussi avec l'outil « Pôle Ressources » en articulation avec les missions de diffusion et d'aide à la création. C'est un dispositif souple, attentif et réactif qui croise l'ensemble des actions de Quelques p'Arts... Il a un rôle de médiation, de sensibilisation des publics, de développement et de mise en réseau de partenaires.

Concernant ses engagements professionnels, le SOAR fait de la transition écologique un axe transversal fort du nouveau projet 2023-2026. Ensuite, il continue son soutien à l'émergence et à l'insertion professionnelle, notamment aux compagnies régionales et nationales et aux toutes jeunes compagnies. Il participe à des actions spécifiques de formation en répondant notamment aux nombreuses sollicitations de contribution à des séminaires, des colloques et autres interventions de transmission. D'une manière générale, le projet continue de reposer sur une politique partenariale, que ce soit à l'échelon local, régional, national voire international. Enfin, le SOAR continue de mettre à disposition son expertise artistique et culturelle, en répondant à des sollicitations de conseils dans les domaines techniques, administratifs ou de programmations artistiques. Le SOAR poursuit ainsi sa participation active au débat public et professionnel et à l'accompagnement de projets culturels ou de lieux de fabrication. Il prolonge également sa participation à la réflexion des réseaux professionnels. Cette contribution avec le développement de la ressource s'accompagne du développement des traces sur l'histoire et la stratégie du projet.

Concernant l'organisation et le fonctionnement du SOAR, il doit après avoir réussi la pérennisation et la consolidation structurelle de son projet ces dernières années, faire face à un équilibre budgétaire fragilisé par l'importante inflation et la stagnation de ses subventions. Le SOAR engage donc une réflexion qui passe par une constante adaptation du projet en fonction des évolutions des territoires et des financements, ainsi que par une réorganisation de son fonctionnement opérationnel. Il importe aujourd'hui de trouver un équilibre qui permette de tenir tout simplement, et ainsi de pérenniser « l'environnement culturel ».

ARTICLE 2 : Responsabilité artistique :

La présente convention est conclue sous la condition expresse que la responsabilité artistique soit assurée par madame Palmira PICÒN.

En cas de départ de cette dernière, la présente convention sera automatiquement suspendue selon les modalités prévues à l'article 15.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet d'établir le cadre contractuel entre le bénéficiaire titulaire du label « Centre national des arts de la rue et de l'espace public » et les partenaires publics pour la mise œuvre du projet artistique et culturel du bénéficiaire et de définir les modalités de son évaluation au travers des objectifs concrets.

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet artistique et culturel conforme à son objet statutaire dans le cadre de son projet global d'intérêt général.

Le projet conçu par son directeur et approuvé par le conseil d'administration est précisé en annexe I à la présente convention. Il est décliné en programme pluriannuel d'activité.

La présente convention fixe :

- la mise en œuvre concrète du projet artistique et culturel,
- les modalités de financement et les relations avec ses partenaires institutionnels,
- les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

Pour leur part, les partenaires publics s'engagent, sous réserve de l'inscription des crédits dans la loi de finances et les budgets des collectivités, à soutenir financièrement le SOAR pour ses activités dont le contenu est précisé dans le titre I et l'annexe I du présent document, à l'exception des financements imputables sur *la section d'investissement*. Ils n'attendent aucune contrepartie directe de cette contribution.

ARTICLE 2 : Durée de la convention

La convention est conclue pour une durée de 4 années couvrant la période 2023-2026. Elle sera valide jusqu'au 31 décembre 2026.

ARTICLE 3 : Conditions de détermination du coût du projet

3.1 Le coût total prévisionnel du projet sur la durée de la convention est évalué à 3 228 839 € conformément aux budgets prévisionnels joints en annexe III et aux règles définies à l'article 3 .3 ci-dessous.

3.2 Les coûts annuels admissibles correspondent au fonctionnement général de la structure. Ils sont précisés en annexe III à la présente convention ; ils prennent en compte tous les produits et recettes affectés au projet.

3.3 Les coûts qui peuvent être pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre du projet et notamment tous les coûts directement liés à la mise en œuvre du projet, qui :

- respectent les conditions des paragraphes 4 et 5 de l'article 53 du règlement (UE) n°651/2014 ;
- sont liés à l'objet du projet et sont évalués en annexe III ;
- sont nécessaires à la réalisation du projet ;
- sont raisonnables selon le principe de bonne gestion ;
- sont engendrés pendant le temps de la réalisation du projet ;
- sont dépensés par le bénéficiaire ;
- sont identifiables et contrôlables.

3.4 Lors de la mise en œuvre du projet, le bénéficiaire peut procéder à une adaptation à la hausse ou à la baisse de ses budgets prévisionnels à la condition que cette adaptation n'affecte pas la réalisation du projet et qu'elle ne soit pas substantielle au regard du coût total estimé visé à l'article 3.1.

Le bénéficiaire notifie ces modifications aux partenaires publics par écrit dès qu'il peut les évaluer et en tout état de cause avant le 1^{er} juillet de l'année en cours.

Le versement du solde annuel de la subvention tel qu'il est prévu dans les conventions bilatérales détaillées ci-après ne pourra intervenir qu'après acceptation expresse par les partenaires de ces modifications.

3.5 Le financement public prend en compte, le cas échéant, un excédent raisonnable, constaté dans le compte-rendu financier prévu à l'article 6. Cet excédent ne peut être supérieur à 15 % du total des coûts annuels éligibles du projet effectivement supportés.

ARTICLE 4 : Montant et conditions d'attribution de la subvention

4.1. Pour l'Etat

La détermination et les modalités des versements des subventions de l'Etat au bénéficiaire pour la réalisation de son projet artistique sont fixées dans des conventions bilatérales passées entre le bénéficiaire et l'Etat.

Il est précisé qu'au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, l'Etat contribue financièrement au projet visé à l'article 1 du titre II de la présente convention.

La contribution de l'Etat prendra la forme d'une subvention. L'Etat n'en attend aucune contrepartie directe.

Les subventions de l'Etat ne sont applicables que sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- Le dépôt d'un dossier de demande de subvention selon les modalités en vigueur, avant le 30 octobre de l'année précédente ;
- L'inscription des crédits en loi de finances pour l'Etat ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1 du Titre II, 6 à 10 sans préjudice de l'application de l'article 14 ;
- La vérification par l'Etat que le montant de la subvention n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 12, sans préjudice de l'article 3.4.

4.2. Pour le Département de l'Ardèche

Le montant de la subvention est arrêté annuellement par délibération de la Commission permanente. A titre indicatif, pour l'année 2023, ce montant a été fixé à 130 000 €.

L'association adressera avant le 31 août de l'année en cours, une demande de subvention annuelle pour l'année N+1. Cette demande s'effectue en ligne sur la plateforme Atout Associations (<https://associations.ardeche.fr>)

Le bénéficiaire s'engage à utiliser la subvention pour la réalisation des actions citées en objet de la convention et à produire toutes les pièces justifiantes son utilisation.

L'aide départementale ne peut faire l'objet d'un reversement à un tiers.

4.3. Pour la Commune d'Annonay

La détermination et les modalités de versement de la subvention de la Commune au SOAR pour la réalisation de son projet artistique sont fixées dans une convention bilatérale 2023-2025.

La subvention de la Commune n'est applicable que sous réserve des conditions suivantes :

- respect par Le SOAR de l'activité effective et conforme à l'objet de la convention bilatérale 2023-2025,

- inscription des crédits au vote des budgets primitifs par le Conseil municipal. Le montant de la subvention municipale annuelle pour 2023, 2024 et 2025 est fixé à 90.000 euros (quatre-vingt-dix mille euros).

Chaque année, Le SOAR adressera à la Commune avant le 30 juin les documents nécessaires au compte-rendu de ses activités selon le détail défini à l'article 5.

Le SOAR s'engage à faciliter à tout moment la vérification par la Commune de l'application de la convention, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables. A cet effet, conformément à l'article 1611-4 du Code général des collectivités territoriales, il s'engage à se soumettre à tout contrôle exercé par la Commune ou son mandataire désigné.

ARTICLE 5 : Modalités de versement de la subvention

5.1. Pour l'Etat

Les modalités des versements des subventions de l'Etat à la structure pour la réalisation de son projet artistique sont fixées dans des conventions bilatérales passées entre le bénéficiaire et l'Etat.

5.2. Pour le Département de l'Ardèche

Le versement de la subvention annuelle par le Département se fera en une seule fois par mandat administratif.

Pour le Département, le comptable assignataire est le payeur départemental.

5.3. Pour la Commune d'Annonay

Les modalités des versements de la subvention de la Commune à la structure pour la réalisation de son projet artistique sont fixées dans la convention bilatérale passée entre le bénéficiaire et la Commune.

ARTICLE 6 : Justificatifs

Le bénéficiaire s'engage à fournir chaque année aux partenaires publics :

- un rapport d'activité de l'année écoulée,
- le programme d'activité de l'année en cours,
- le budget prévisionnel du bénéficiaire,
- les comptes annuels de l'année précédente (le compte de résultat, le bilan, l'annexe),
- le rapport du commissaire aux comptes s'il y a lieu,
- un bilan annuel des actions et dispositifs mis en place en matière de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS),
- tout autre document que les partenaires publics jugeront utile de demander.

De plus, pour l'Etat, le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice des données d'activités ainsi qu'un état du personnel employé dans l'année distinguant, suivant les trois fonctions artistes / administratifs / techniciens, le personnel sur emploi durable (entendu au sens des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée d'une durée consécutive de neuf mois au moins) et le personnel occasionnel. Cet état est exprimé en équivalents temps plein et également en nombre de personnes pour les occasionnels. Il comporte un volet spécifique à l'application de la parité.

Les modèles des documents à remplir seront envoyés par l'Etat.

ARTICLE 7 : Obligations comptables

Le bénéficiaire est tenu d'établir ses comptes annuels conformément au règlement n° 99-01 du 16 février 1999 du Comité de réglementation comptable (CRC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations homologué par l'arrêté du 8 avril 1999 (JO n° 103 du 4 mai 1999 page 6647).

A partir d'un total de 153 000 euros de subventions publiques annuelle, Le bénéficiaire s'engage à désigner un commissaire aux comptes inscrit auprès de la cour d'appel dans le ressort de laquelle est situé le siège social du bénéficiaire. Il devra faire connaître le nom de ce commissaire aux comptes à la Direction régionale des affaires culturelles dans un délai de trois mois suivant la signature de la présente convention. Le bénéficiaire qui est soumis à l'obligation légale de faire procéder au contrôle par un commissaire aux comptes ou qui fait appel volontairement à un contrôle

exercé par un commissaire aux comptes, s'engage à transmettre aux partenaires publics tout rapport produit par celui-ci dans les délais utiles.

Le bénéficiaire s'engage à communiquer sans délai aux partenaires publics copie des déclarations mentionnées aux articles 3, 6 et 13-1 du décret du 16 août 1901 portant réglementation d'administration publique pour l'exécution de la loi du 01 juillet 1901 relative au contrat d'association ou informer l'administration de toute nouvelle déclaration enregistrée dans le RNA (Répertoire national des associations).

Le bénéficiaire s'engage à fournir le relevé d'identité bancaire en cas de changement de domiciliation bancaire.

Le bénéficiaire déclare ne pas être bénéficiaire d'aide illégale et incompatible soumise à obligation de remboursement en vertu d'une décision de la Commission européenne.

ARTICLE 8 : Obligations sociales et fiscales

Le bénéficiaire s'engage à respecter toutes les obligations à l'égard des organismes sociaux et fiscaux et les dispositions législatives et réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale, par référence aux conventions collectives en vigueur.

ARTICLE 9 : Autres engagements

9.1. Communication

9.1.1. Obligations communes à tous les partenaires publics

Le bénéficiaire s'engage à mentionner les aides reçues et à faire figurer de manière lisible le logotype des partenaires publics selon les règles définies par la charte graphique, le logotype est déployé sur tous les supports produits dans le cadre de la présente convention : papier, internet, écrans vidéo, teaser

Le bénéficiaire s'engage en outre à mentionner le soutien des partenaires publics dans leurs relations avec les médias et les partenaires professionnels ;

Le bénéficiaire s'engage également à faire connaître et mentionner le soutien des partenaires publics dans ses relations avec les Médias. Le bénéficiaire fournira aux partenaires publics et à leur demande, en conformité avec les dispositions du Code de la propriété intellectuelle, tous les documents utiles à la réalisation de supports de communication ou de manifestations destinées à la promotion des actions.

9.1.2. Obligations spécifiques à l'Etat

En cas de mention typographique, il est possible d'ajouter la mention "Avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes".

9.1.3 - Obligations spécifiques au Département de l'Ardèche

Durant la période d'instruction de sa demande, l'association s'engage à communiquer sans délai toute modification d'adresse, de représentant légal, de coordonnées bancaires, de statuts ou tout autre changement administratif de la structure.

L'association s'engage à informer et à inviter l'ensemble des partenaires à toutes les dates de restitutions publiques et événementielles. Elle identifie au moins une fois par an un temps fort à l'occasion duquel la visibilité du soutien du Département sera mise en valeur et en définit les modalités avec les services du Département.

9.1.4 - Obligations spécifiques à la Commune d'Annonay

Le SOAR s'engage à respecter l'article 7 de la convention bilatérale, relatif aux obligations en matière de communication.

9.2. Plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant (VHSS)

Le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre les 5 engagements prévus dans le plan de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) proposé par le ministère de la Culture aux professionnels du secteur culturel et rappelés ci-dessous :

1. Être en conformité avec les obligations du code du travail en matière de santé, de sécurité et de harcèlement sexuel ;
2. Créer un dispositif interne de signalement efficace et traiter chaque signalement reçu ;
3. Former dès 2022 la direction, les encadrants, la DRH et les personnes désignées référentes au recueil de la parole et à la gestion des situations de VHSS ;
4. Sensibiliser formellement les équipes et organiser la prévention des risques ;
5. Engager un suivi et une évaluation des actions en matière de VHSS.

Les engagements pris par Le bénéficiaire sont formalisés dans un plan d'action. Le bénéficiaire s'engage à transmettre un bilan annuel de la réalisation de ces actions, dans les conditions fixées à l'article 6 de la présente convention.

9.3. Le bénéficiaire s'engage à entrer dans un processus de développement durable, respectueux des bonnes pratiques envers les droits de l'Homme, les droits du travail et l'environnement. L'objectif est de réduire les risques pour la santé et la sécurité, de promouvoir l'innovation sociale, de préserver l'énergie et les ressources naturelles, de sensibiliser les parties prenantes des associations aux questions écologiques et de les mobiliser sur des pratiques innovantes. Elle devra également porter une attention particulière aux actions mises en œuvre en direction des publics handicapés.

9.4. Le bénéficiaire s'engage à lutter contre les discriminations femmes/hommes par une plus grande vigilance sur la répartition des moyens, la programmation et la gestion interne (partage des responsabilités, rémunérations...) en réponse à la feuille de route du ministère de la culture en vigueur fixant les objectifs égalitaires dans les arts et la culture ;

9.5. Le bénéficiaire s'engage à prendre en compte la prévention des risques professionnels, notamment par l'utilisation du document unique d'évaluation des risques (DUER) et l'organisation de visites médicales pour le personnel qu'elle emploie. Dans ce cadre il est rappelé que les employeurs sont tenus à une obligation de résultat en matière de sécurité et de santé au travail ;

9.6. Le bénéficiaire s'engage à participer à des rencontres professionnelles et aux enquêtes ou démarches d'observation initiées par les partenaires publics.

Le bénéficiaire s'engage à répondre aux enquêtes menées par les partenaires publics, notamment avec l'appui d'agence, en particulier Auvergne-Rhône-Alpes spectacle vivant.

Le bénéficiaire s'engage également, dans la mesure du possible, à répondre favorablement aux propositions de participation à des rencontres professionnelles sur des thématiques liées à son action.

ARTICLE 10 : Sanctions

10.1 En cas de retard dans l'exécution ou d'inexécution de la convention par le bénéficiaire, ou en cas de modification substantielle et unilatérale de celle-ci, sans l'accord écrit des partenaires publics, ces derniers peuvent ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre des conventions bilatérales prises en application de l'article 5, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

10.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné dans les conditions précisées dans les conventions bilatérales prises en application de l'article 5 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut entraîner également la suppression de l'aide.

10.3 Les partenaires publics informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 11 : MODALITES DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Un comité de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la convention est constitué, réunissant les représentants des différents partenaires publics. Il se réunira au moins une fois par an à l'initiative du SOAR, afin d'étudier les comptes rendus d'activité et financiers fournis.

Une évaluation approfondie est menée à la fin de chaque période contractuelle par les services de l'État en concertation avec l'ensemble des collectivités territoriales partenaires.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats à l'objet mentionné au titre I et sur l'impact du programme d'activité au regard de l'intérêt général.

Un an et au plus tard six mois avant l'expiration de la convention pluriannuelle d'objectifs, la direction de la structure présente aux partenaires publics une autoévaluation sur la base du présent cahier des missions et des charges. Celle-ci prend la forme d'un bilan argumenté des actions développées et de la réalisation des objectifs. Elle est assortie d'un document de synthèse des orientations envisagées dans la perspective d'une nouvelle convention.

Ces deux documents sont remis au directeur général de la création artistique, aux collectivités territoriales partenaires et à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes qui transmet son avis au directeur général de la création artistique avec copie au chef de l'Inspection de la création artistique.

A tout moment, le ministère de la culture peut décider de diligenter une mission d'évaluation de ses services d'inspection. Celle-ci fait l'objet d'une procédure contradictoire à l'issue de laquelle le rapport est transmis à la préfecture de région (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) en vue de sa communication à l'établissement et aux partenaires signataires.

A l'issue de cette procédure et, le cas échéant, au vu de l'avis de l'inspection ou du rapport de la mission d'évaluation, les partenaires publics signataires de la convention pluriannuelle d'objectifs décident de demander ou non au directeur de leur proposer un projet de nouvelle convention. Cette décision doit lui être notifiée.

Ce projet comporte une introduction résumant, le cas échéant, les évolutions de contexte relatives aux territoires et à l'établissement, actualise les objectifs maintenus de la précédente convention et précise les nouveaux objectifs et leurs modalités de mise en œuvre.

ARTICLE 12 : Contrôle des partenaires publics

12.1 Pendant l'exécution de la présente convention et à son terme, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires publics. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

12.2 Les partenaires publics s'assurent annuellement et à l'issue de la convention que les contributions financières qu'ils versent dans les conditions prévues à l'article 5 n'excèdent pas le coût de la mise en œuvre du projet. Les partenaires publics peuvent exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure au total annuel des coûts éligibles du projet augmentés d'un excédent raisonnable prévu par l'article 3.5 dans la limite du montant prévu à l'article 3.2 ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 13 : Conditions de renouvellement de la convention

La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 11 et au contrôle de l'article 12.

ARTICLE 14 : Procédures modificatives

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires signataires. Ces avenants feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention doit être faite par courrier précisant l'objet de la modification. Les modifications demandées ne peuvent en aucun cas remettre en cause les objectifs généraux définis dans le titre I de la présente convention.

ARTICLE 15 : Résiliation de la convention

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles.

La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par les partenaires publics, par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout motif d'intérêt général.

ARTICLE 16 : Annexes

Les annexes I, II et III font partie intégrante de la présente convention :

- annexe I : Projet artistique et culturel 2023-2024-2025-2026 ;
- annexe II : Indicateurs ;
- annexe III : Budgets analytiques
- annexe IV : Protocole d'accord

ARTICLE 17 : Règlement des litiges - recours

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif compétent.

Fait à _____, le _____
En cinq exemplaires originaux

Pour l'Etat,
La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfète du Rhône

Pour le Département de l'Ardèche,
Le Président du Conseil départemental

Pour la Commune d'Annonay,
Le Maire

Pour l'association,
Le Président

Pour l'association,
La directrice

Annexe I :
PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL
2023-2026

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
CONTEXTE.....	4
<i>Évolution des coopérations territoriales.....</i>	4
A) <i>Avec les collectivités territoriales.....</i>	4
B) <i>Avec les actions partenariales :</i>	4
I. ENGAGEMENTS ARTISTIQUES.....	5
PREAMBULE	5
1.1. LA PRODUCTION.....	7
<i>Moyens d'aide à la production.....</i>	7
1.2. LES RESIDENCES, DANS LE LIEU DE RESIDENCE ET EN TERRITOIRE(S).....	8
1.2.1 <i>Les résidences croisées.....</i>	8
1.2.2 <i>Les résidences de diffusion.....</i>	8
1.2.3 <i>Les résidences de création in situ.....</i>	9
1.2.4 <i>Les résidences itinérantes.....</i>	9
1.2.5 <i>Les résidences en réseau.....</i>	9
II. ENGAGEMENTS CULTURELS, TERRITORIAUX ET CITOYENS.....	12
2.1. PRESENCE ARTISTIQUE, NOTAMMENT PAR LA DIFFUSION DES ŒUVRES :	12
2.2. PRESENCE CULTURELLE SUR LES TERRITOIRES ET AVEC LES HABITANTS :	14
<i>Un concept d'environnement culturel partagé par les gens.....</i>	14
<i>Un concept d'environnement culturel</i>	15
2.2.1 <i>L'action en milieu scolaire.....</i>	16
2.2.2 <i>Quelques p'Arts... et son implication dans les CTEAC.....</i>	17
2.2.3 <i>Les actions hors temps scolaire.....</i>	17
2.2.4 <i>Quelques p'Arts... et les publics empêchés.....</i>	18
2.2.5 <i>L'outil « Pôle Ressources ».....</i>	18
III ENGAGEMENTS PROFESSIONNELS.....	19
3.1. TRANSITION ECOLOGIQUE.....	19
3.2. SOUTIEN A L'EMERGENCE ET A L'INSERTION PROFESSIONNELLE.....	19
3.3. ACTIONS SPECIFIQUES DE FORMATION.....	19
3.4. DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE PARTENARIALE.....	20
3.4.1 <i>A l'échelon local.....</i>	20
3.4.2 <i>À l'échelon régional.....</i>	21
3.4.3 <i>A l'échelon national.....</i>	21
3.4.3 <i>A l'échelon international.....</i>	22
3.5. DEVELOPPEMENT DE LA RESSOURCE ET DES TRACES.....	23
3.5.1 <i>La direction artistique, conseils.....</i>	23
3.5.2 <i>Le débat public et professionnel.....</i>	23
IV ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SOAR.....	25
4.1. LA GOUVERNANCE.....	25
4.2. LES MOYENS HUMAINS.....	26
4.2.1 <i>Les emplois.....</i>	26
4.2.2 <i>Le bénévolat</i>	26
4.3. LES MOYENS ARCHITECTURAUX / MOYENS MATERIELS	27
4.3.1 <i>Le lieu de fabrique :</i>	27
4.3.2 <i>Le matériel.....</i>	27
4.3.3 <i>Les véhicules.....</i>	28
4.3.4 <i>La résidence.....</i>	28
4.3.5 <i>Le matériel informatique.....</i>	28
4.4. ABOUTIR A LA CONSOLIDATION STRUCTURELLE ET BUDGETAIRE	29

GLOSSAIRE

SOAR (Secteur Ouvert des Arts de la Rue) : nom juridique de l'association

Quelques p'Arts... : nom du projet porté par l'association

CNAREP (Centres Nationaux des arts de la rue et de l'Espace public)

PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire) Projet conduit avec une équipe artistique et les habitants

ATA (Ardèche Terre D'artistes)

FAI-AR (Formation supérieure d'art en espace public)

CDN (Centre Dramatique National)

CTEAC (Convention Territoriale d'Education aux Arts et à la Culture)

PREAC (Pôle Ressources pour l'Education Artistique et Culturelle)

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

SODAREP (Schéma d'Orientation et de Développement des Arts de la Rue et de l'Espace Public)

DAV (Développement Art Vivant)

PNAC (Pôle National des Arts du Cirque)

CGET (Commissariat Général pour l'Egalité des Territoires)

ONDA (Office National de Diffusion Artistique)

LEADER (Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale – nom d'un programme européen)

GAL (Groupe d'Action locale) Il est composé d'acteurs qui constituent le cœur de la démarche LEADER. Le GAL doit être porté par une structure ayant une existence juridique appelée « structure porteuse de GAL » et représentative d'un territoire organisé. (Annonay Rhône Agglo pour l'Ardèche verte sur le programme Leader 2015-2023 / Arche Agglo pour le programme 2023-2027)

Le Comité de programmation LEADER est l'instance décisionnelle du GAL. Il est chargé de sélectionner les projets.

COREPS (comité régional des professions du spectacle)

Annexe I

PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL

2023-2026

INTRODUCTION

Quelques p'Arts... est le nom du projet porté par le Secteur Ouvert des Arts de la Rue (SOAR). Il prend naissance en 1988, initié par Palmira PICÒN avec le Festival de la Manche d'Annonay, la Journée des Mômes, les Prébambules dès 1993 puis les premières *Saison* dès 2000. Il devient en 2002 un projet artistique et culturel inhérent à ses territoires. En 2006, il reçoit le label Scène Régionale et en 2013, la labellisation nationale vient saluer ce travail précurseur.

Quelques p'Arts... est un projet artistique et culturel inhérent à ses territoires au sein desquels se côtoient deux démarches singulières et complémentaires, comme pour mieux redéfinir l'action culturelle qui s'y joue : l'une au cœur des enjeux de création artistique ; l'autre relevant de l'éducation populaire.

En cela, Le SOAR mène une « recherche action » permanente grâce à un processus d'aide à la création/production, de résidences, de diffusion, de développement des publics, d'éducation artistique et culturelle, de médiation, de travail en réseaux dans laquelle la personne est au centre de ses préoccupations.

Par une approche systémique, il s'agit de considérer le projet Quelques p'Arts comme un élément en perpétuelle interaction avec son environnement et d'activer des dynamiques individuelles et collectives afin de participer au développement local, social et culturel. **Cette démarche globale, transversale, créative, sensible et dynamique a progressivement créé les conditions d'un "environnement culturel" partagé, riche et stimulant où la population peut s'impliquer.**

Quelques p'Arts... conduit une action ambitieuse et exigeante sous forme de programmations annuelles, rythmées de plusieurs temps forts au sein d'une *Saison* avec en moyenne 100 représentations. Quelles soient visibles ou invisibles du grand public, ce sont environ 220 actions qui sont imaginées en lien avec les artistes, les habitants, les acteurs potentiels de ces territoires et leurs différents réseaux (éducatifs, associatifs, sociaux, santé, économiques, culturels...) dans tous les interstices possibles. Pour participer à la décentralisation culturelle et aller au plus près des personnes, le projet recrée de multiples « espaces-théâtre » de proximité.

Ainsi, à partir de Boulieu-lès-Annonay où se trouve son lieu de fabrication, l'activité du SOAR... se répartit sur un large espace géographique s'étendant sur environ 2127 km² (soit 166 067 habitants) composés d'une quarantaine de paysages différents situés en Ardèche, Drôme, Loire, Isère.

Le projet Quelques p'Arts... est particulier en cela que son fonctionnement n'est pas celui des lieux traditionnels qui font de la décentralisation. Il défend un concept de projet artistique et culturel de territoire(s) et déploie une ingénierie sur l'ensemble, de manière équitable et la plus équilibrée possible. Sa scène est un "Environnement Culturel", le projet y est intégré et non pas décentralisé. Il est novateur et efficient quant aux enjeux d'aménagement culturel des territoires notamment ruraux et exemplaire en matière de coopérations. S'il est à la pointe de l'innovation concernant la décentralisation culturelle, il l'est aussi en matière de respect des droits culturels des personnes qui y vivent.

L'art, la création, la recherche, la médiation, la monstration sont en lien, en partage avec les personnes afin que chacun puisse s'émanciper et être acteur de son développement et de son territoire.

CONTEXTE

Évolution des coopérations territoriales

A) Avec les collectivités territoriales

Ces coopérations ont démarré en 2003 avec 7 Communes et une Communauté de communes.

Aujourd'hui le SOAR... est partenaire de 2 Communautés de communes: Porte de DrômArdèche et Val'Eyrieux. Si le nombre d'entités partenariales a diminué du fait des fusions communautaires, les regroupements ont entraîné l'agrandissement du champ d'action car les territoires ont été étendus.

Les 16 communes partenaires sont : Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Colombier le Vieux, Pailharès, Satillieu, St Désirat, St Symphorien de Mahun, Peaugres, Pélussin, Vernosc-lès-Annonay, Villevoacance, Vinzieux et le groupement des communes de Cheminas, Lempis, Sécheras, Vion.

Les collectivités locales participant au projet s'engagent pour la majorité d'entre elles en signant des conventions triennales bipartites. Elles attribuent au SOAR une subvention de fonctionnement soutenant ainsi l'entièreté du projet.

B) Avec les actions partenariales :

Sur ces territoires, principalement ardéchois, ligériens ou drômois, de nombreuses structures culturelles, associatives, éducatives, sociales et de la santé font appel aux compétences du SOAR. Ces partenariats entrent dans le champ d'action appelé "pôle ressources". Ils sont soumis à des variations qui sont par nature fluctuantes.

Le projet est donc également lié aux évolutions des coopérations territoriales. De fait, le projet artistique développé ci-après ne pourra se réaliser que s'il s'inscrit dans une démarche de consolidation structurelle et financière conformément aux enjeux précisés dans la note explicative budgétaire. Il est important toutefois de souligner la stabilité des coopérations autour de ce projet, et le fort ancrage du projet artistique et culturel de Quelques p'Arts, qui a permis de traverser la période de la crise sanitaire sans pour autant fragiliser les solides relations avec les publics et les partenaires, qui sont restés en soutien au moment de cette période difficile pour le secteur.

Transmission du projet

Palmira Picón, directrice à l'initiative du projet du SOAR souhaite que la question de la transmission soit tout particulièrement centrale pour cette période 2023-2026 : transmission des fondamentaux du projet mais aussi valorisation de son histoire par des projets d'édition et ou/d'exposition, etc. L'enjeu est de pérenniser, de faire perdurer cet écosystème culturel en résonance avec les droits culturels.

Orientations artistique 2023-2026

Pour 2023-2026, les nouvelles orientations artistiques dessineront des lignes fortes, en particulier la transition écologique, la création en territoire(s), la présentation de spectacles en série, un regard porté sur la création féminine, les enjeux de société et les questions à caractère pluriculturel.

I. ENGAGEMENTS ARTISTIQUES

Préambule

Le projet du SOAR entend conduire une action globale et transversale par laquelle l'art et la culture deviennent des moteurs essentiels du développement local et social. Ce projet dépasse largement la simple diffusion de spectacles pour agir avec les personnes dans leur environnement. Il s'appuie fortement sur l'accompagnement et le soutien des artistes professionnels mais également il favorise de nouvelles formes de rassemblements artistiques et esthétiques. Il expérimente de nouvelles modalités de circulation des œuvres et de rencontres entre le public et les artistes par une approche territoriale innovante.

A noter que si les arts de la rue sont représentés dans toutes leurs composantes pluridisciplinaires, Le SOAR élargit cette définition au spectacle vivant dans les espaces publics et de proximité et propose également des passerelles, possibles et nécessaires, entre « le dehors/dedans ».

Les dialogues et les complémentarités sont primordiaux notamment avec les arts de la piste, les arts de la scène, les arts plastiques ou même la vidéo et le cinéma, en fait, toutes formes d'expressions artistiques qui offrent une place privilégiée au public, aux espaces publics, à la relation, à la proximité.

Loin d'instrumentaliser les actions artistiques, il s'agit de les considérer et de les valoriser pour ce qu'elles sont : des espaces d'imaginaire fédérateurs de lien social et de mobilisation individuelle et collective.

Notre démarche s'appuie sur **des notions fondamentales** qu'il est utile de rappeler :

La relation humaine : Le rapport très particulier entre artistes professionnels et public, la valorisation de la personne (artiste, spectateur, habitant...) et de sa participation active à des échanges interpersonnels empreints de solidarité, de tolérance, d'ouverture, de générosité...

La relation au temps : L'inscription dans la durée, le déroulement progressif, l'importance de procéder par étapes et de mesurer le chemin parcouru.

La relation à l'identité d'un territoire : Ses dimensions géographiques, sa diversité paysagère et architecturale, sa composition rurale et urbaine, ses différents tissus sociaux et son inscription dans le cadre national ou international.

La notion d'espace : Espace de vie, espace pluriculturel, espace politique, espace social de rencontre, de dialogue et de négociation, espace de travail et de mobilité... Espace artistique enfin, pris notamment comme un espace de proximité dans lequel chacun peut être amené à ressentir sa propre affinité à l'art et partager la liberté de créateur de l'artiste. Un espace si privilégié qu'il marie parfois le sentiment d'une relation intime et singulière à la sensation d'une forme de communion avec les autres.

La relation à l'œuvre : Les émotions qu'elle fait naître, les questions qu'elle pose, les valeurs qu'elle défend, les décisions qu'elle provoque.

La relation à l'universel : Dans le sens où il peut y avoir un véritable partage du langage artistique. Une relation qui transcende le moment vécu puisque l'artiste comme le(s) public(s) appartiennent à des systèmes plus larges que ceux qu'ils vivent dans l'instant. Un lien universel qui se nourrit du fait que l'œuvre sera présentée ailleurs, à d'autres gens, appelée par nature à évoluer, à se charger, à s'enrichir de chaque expérience.

Une méthodologie adaptée.

La méthodologie du projet s'appuie sur une démarche systémique qui demande :

- Une « mise en mouvement » physique et psychologique qui privilégie et provoque les interactions, valorise les individus, développe des relais pour impliquer tous les acteurs et partenaires potentiels. La conduite d'une action globale équilibrée, solidaire avec les artistes et à proximité des citoyens (communes, quartiers, écoles, associations...).
- Une action intelligemment imbriquée avec les propositions faites sur l'ensemble du territoire pour que le développement recherché soit équitable, et réellement porteur de perspectives d'ouverture à l'autre et à l'environnement.
- La mise en place d'actions fortes, remarquables de tous, qui rassemblent et rayonnent largement en alternance avec des actions plus ciblées et plus proches du public et souvent en simultané.
- Une médiation constante entre tous les acteurs concernés et une articulation fine des différents types d'actions conduites avec les artistes professionnels.
- Un système qui intègre totalement le soutien aux artistes, à la création et à la recherche artistique.

Cette manière de faire, de s'adresser aux personnes, est intrinsèquement liée à la pensée complexe :

- ✓ Distinguer sans disjoindre et associer sans réduire.
- ✓ Relier, tisser des points de vue, des analyses différentes, des personnes.
- ✓ Chercher à comprendre sans forcément simplifier, mais plutôt abstraire voir le meilleur, et non le contraire.
- ✓ Être dans le dialogue, la contradiction tout en étant dans la complémentarité, être dans une posture où les objectifs deviennent complémentaires, être dans la coopération.
- ✓ Avoir une stratégie qui ne fige pas les choses, mais qui au contraire permette plusieurs possibilités, en étant en éveil et vigilant aux différentes informations que permet ce dialogue constant.

Le SOAR a largement démontré la réalité de son efficacité sur le terrain. Savoir que ce que l'on fabrique est incertain, que nos décisions sont souvent des paris, et que ce qui compte c'est bien le processus, permet en toute humilité, de dire que la manière de s'adresser aux gens, de les accompagner, d'établir la communication entre les publics et les artistes, les élus, etc. s'avère, dans cette optique, tout aussi importante que la dimension esthétique de l'œuvre.

1.1. La production

Quelques p'Arts poursuit sa mission de soutien à la création, dans un souci d'exigence artistique. Il s'agit d'insérer le projet artistique des compagnies, des artistes, dans le projet culturel de territoire que mène le SOAR et d'enrichir leur base de travail et leur création.

Moyens d'aide à la production

Dans la majorité des cas, Quelques p'Arts... est en capacité de mobiliser des moyens humains, financiers, techniques et pratiques pour répondre aux différentes étapes de la création d'un spectacle. Le travail partenarial local, régional et national permet également de véritables concertations avec d'autres établissements culturels autour de certains projets pour les optimiser.

Pour chaque année de la convention, au moins dix compagnies et projets artistiques seront soutenus selon ces diverses modalités et durées. Les durées pourront aller d'une à deux semaines. En 2023, le montant global de l'enveloppe de coproduction ou de production, sera de 45 000 €. Les montants en numéraire dédiés aux créations se situent entre 1500 € et 7500 € les trois montants les plus hauts se situent entre 5000 € et 7500 €.

- Production déléguée : pas de production déléguée prévue sur la période du projet
- Coproduction hors résidence : 10 000€
- Coproduction par l'apport en numéraire dans le cadre des résidences. : 35 000 €

Il y a aussi des aides à la production pour des projets artistiques et culturels de territoires PACT. Ceux-ci réunissent de manière indissociable la création, la médiation et la diffusion. Ces PACT sont dans un processus d'immersion et/ou participatif avec les personnes sur des durées plus ou moins longues.

- A l'échelon régional les trois CNAREP - ECLAT, *les ATELIERS FRAPPAZ* et Quelques p'arts... - travaillent en réseau pour l'accompagnement d'artistes et de compagnies. Ensemble ils portent depuis 2021 le projet « En recherche » qui consiste à soutenir chacun un artiste par l'octroi d'une bourse annuelle. Ainsi, trois artistes œuvrant ou ayant la volonté d'œuvrer dans l'espace public sont soutenus chaque année sur le territoire régional. Cette bourse permet à un artiste de poursuivre sa recherche, de se former ou d'être « en création » en dehors de la logique de création / production / diffusion. Les artistes soutenus peuvent être issus de tous les champs artistiques, peu importe leur parcours antérieur, mais ils doivent avoir la démarche, à cette occasion, de créer pour l'espace public.

Ce temps « suspendu » que permet un soutien financier significatif de 17 000 euros peut être destiné à de la recherche libre ou au contraire un programme de formation, de création ou d'écriture déterminés. Les différents temps de résidence ou d'activités peuvent être divers selon les projets et les besoins de chacun. Les artistes peuvent enfin être sollicités afin de participer aux activités artistiques de la structure. Le projet comprend des temps communs de présentation et de restitution, afin que les artistes accompagnés puissent échanger ensemble sur leur processus de recherche en cours et avec les 3 CNAREP. L'artiste « en recherche » pour 2022 est Lisandre Casazza de la Cie NUE.

- Pour certaines créations, Quelques p'Arts... pourra s'inscrire dans l'aide à la production uniquement en numéraire sans nécessairement faire d'accueil en résidence, comme sur des chaînes d'aide à la production concertées.

- Quelques p'Arts participe au projet « Hors cadre » porté par l'association des CNAREP qui permet de soutenir 1 à 3 projets par an, dont les formats inhabituels nécessitent des modalités d'accompagnement hors normes, et les efforts conjugués de 12 des 13 CNAREP nationaux.

Parfois il pourra s'agir d'un projet que Quelques p'Arts... ne pourra pas accueillir en résidence, voire en diffusion, mais qui de par son importance au regard de la création des arts de la rue et de l'espace public engagera notre CNAREP, soit en réseau soit de manière indépendante.

Les résidences restent le principal mode de soutien à la création, quelle qu'en soit l'étape : recherche, création, répétition etc...

1.2. Les résidences, dans le lieu de résidence et en territoire(s)

Si le SOAR dispose de son lieu de fabrication avec hébergement, restauration, répétition... cet outil au service des artistes et de la création, est à l'instar du projet, ouvert sur le territoire. Le SOAR est également relié à ses partenaires, ce qui permet de répondre aux différents enjeux de la création et à ses différentes étapes:

- par des salles communales ou autres lieux atypiques qui peuvent être aussi dédiés ;
- par des salles de spectacles, comme la salle des Arts à Saint-Agrève, le Théâtre et l'Espace Montgolfier d'Annonay Rhône Agglo ;
- par la possibilité d'investir de multiples "paysages" et leurs divers contextes sociaux ou géographiques permettant de répondre aux créations: une ferme, un lac, un fleuve... un paysage urbain ou rural... un Ehpad, un établissement scolaire, une entreprise, un quartier etc... ;
- par des parcours jalonnés de rencontres humaines et des situations différentes permettant la recherche ;
- la plupart de ces résidences sont accompagnées d'aide à la production en plus des frais annexes.

1.2.1 Les résidences croisées

Elles sont mises en place avec des partenaires culturels locaux avec qui nous partageons ces résidences.

Par exemple avec SUPERSTRAT LOIRE, Quelques p'Arts...accompagne une ou deux équipes, en mutualisant les moyens à tour de rôle et selon les possibles, il accueille physiquement la compagnie ou bien apporte une aide à la production. En 2023 c'est la Cie **Jeannine Machine** avec « *le pédé* » qui en bénéficie.

Avec LES AMIS DE LA FONDATION SEGUIN nous accompagnons la Cie la **Tournoyante** avec *Mû* ; et **Brane Project** avec *Sounding Balloons*.

Ce mode d'accompagnement a été également partagé avec LE PLATO à Romans (26) ou LA GARE A COULISSE à Eurre (26) Pour la période 2023-2026, une réflexion avec des partenaires est cours, pour déterminer la prochaine compagnie accompagnée.

Les résidences partagées, où les équipes pourront être accompagnées dans le cadre de projets avec des partenaires, et faisant le plus souvent l'objet de croisements ou de complémentarités disciplinaires ou esthétiques, par exemple avec l'art contemporain. (par exemple avec Groupe d'Art Contemporain d'Annonay ou La Source)

1.2.2 Les résidences de diffusion

Elles sont un autre mode d'aide à la création. Elles consistent à aider les équipes à montrer leurs créations dans un parcours en conditions réelles de confrontation avec des publics, la plupart du temps avant les premières, et surtout avant d'aller dans les festivals pour s'assurer d'une meilleure pertinence du projet. Ces temps de résidence peuvent aussi se faire après la première de création ou la première d'exploitation, pour reprendre et améliorer la création.

Ces résidences de diffusion permettent aux créations d'être appréciées par des publics différents qui sont mis à contribution pour formuler des retours, mais elles permettent aussi de tester les conditions techniques de tournée et d'en tirer des orientations. Ces rendez-vous entre publics et artistes, dont le but est de confronter des créations nouvelles ou en cours en gestation, sont l'occasion pour les publics de découvrir les coulisses du métier d'artiste, et pour les artistes de confirmer la pertinence de leurs travaux avant de poursuivre la diffusion de leurs créations. Initiées en 1993 lors des premiers Préambules du Festival

de la Manche, ces résidences de diffusion sont devenues un véritable atout pour les compagnies, longtemps restées singulières, elles sont aujourd'hui proposées par de nombreux acteurs des arts de la rue.

En fonction des besoins des artistes, dans les dernières étapes de création, ces résidences de diffusion peuvent avoir lieu dans le courant de la *Saison*, parfois sur une durée limitée pour de petites séries, parfois étalées sur plusieurs périodes de l'année. Certaines années, en fonction du nombre de compagnies qui ont les mêmes besoins de monstration sur une même période, l'organisation d'un Temps Fort spécialement dédié leur permet d'ajouter à l'exercice, un rythme plus festivalier. Ainsi en 2023 un Temps Fort création a été organisé du 17 au 23 avril avec les Cie : **La Fugue**, **Les Enfants Sérieux**, **Locus Solus**, **Hors Décor** et **Prise de Pied**.

Dans le cadre de son dispositif d'accompagnement des équipes artistiques et d'aide à la création, Quelques p'Arts... accueille des compagnies en résidence selon des formes adaptées à chacune, en intégrant le mieux possible les nécessités du projet artistique, elles permettent ainsi aux équipes de s'inscrire dans des temps centrés sur elles-mêmes en labo de recherche par exemple ou dans un contexte propice aux étapes de création.

Comme indiqué précédemment les résidences sont des outils de production, le plus souvent elles sont accompagnées d'apport en production.

1.2.3 Les résidences de création in situ

Elles permettent l'insertion d'une équipe artistique dans des lieux choisis pour leur scénographie (le décor du spectacle) et investis par les artistes sur une durée, comme le Rhône pour la création *Diva d'Eau*, de la compagnie **Transe Express** ou encore les quartiers d'Annonay pour la création « Portes ouvertes sur la ville » du collectif BIM.

1.2.4 Les résidences itinérantes

Elles suivent des parcours rythmés permettant la confrontation concrète, les mises en situations techniques et artistiques, qui sont de plus jalonnés de différents contextes géographiques, sociaux... Les compagnies ont ainsi la possibilité de présenter les évolutions de leur création.

1.2.5 Les résidences en réseau

Pour ces résidences les équipes artistiques sont accueillies dans le cadre d'un réseau fonctionnel constitué de plusieurs structures inscrites dans une chaîne de complémentarité à l'instar de ATA avec LA CASCADE à Bourg-Saint-Andéol et le Théâtre de Privas, ou encore avec les CNAREP (ECLAT, *les ATELIERS FRAPPAZ*). Si le projet ATA n'est pas reconduit en 2023, les partenaires restent attentifs aux projets de résidence qui pourraient être construits en commun.

Quelques p'Arts est également un des éléments moteur dans la création d'un nouveau réseau de diffusion des Arts de la Rue (avec les 2 autres CNAREP de la Région : ECLAT, *les ATELIERS FRAPPAZ*). Le CNAREP contribue ainsi à la réflexion pour la mise en place de chaînes de production, d'aide à la création et à la diffusion dans le domaine des arts de la rue en Auvergne Rhône-Alpes.

Ces résidences et ces aides à la production seront complétées par notre dispositif de compagnies associées qui sont composées d'artistes que nous soutenons et accompagnons depuis de nombreuses années (**la Tournoyante**, **Prise de Pied**, **Collectif du Plateau**, **Solsikke Cie** et **Collectif BIM**), d'autres sont de nouvelles relations que nous tissons (**Locus Solus** et **les Enfants sérieux**), afin de promouvoir les talents en croissance. Le SOAR agit en effet tant pour développer les dynamiques artistiques du territoire que pour les soutenir et les ancrer sur le long terme. C'est une forme de compagnonnage où Quelques p'Arts... est à l'écoute de la compagnie associée et, réciproquement la compagnie s'implique dans les diverses actions culturelles menées sur le territoire. Le dispositif sera renforcé par une présence accrue d'équipes complices. Elles seront impliquées dans un projet de territoire par leur travail de création, par des actions culturelles et des échanges artistiques réguliers. Ces compagnies bénéficient alors de l'ensemble des dispositifs proposés

par Quelques p'Arts... : production, diffusion et médiation. Ces trois axes permettent ainsi aux équipes artistiques de bénéficier d'accompagnements financiers plus importants et d'accroître leur durée de présence sur le territoire. Ces équipes sont impliquées avec nous dans une démarche globale et transversale.

De manière plus spécifique, des résidences purement liées à des projets mêlant création et médiation seront également accueillies. Ainsi, à partir de ses locaux situés à Boulieu-lès-Annonay, Quelques p'Arts..... poursuivra son travail **de résidences ouvertes sur les territoires** afin de créer des échanges privilégiés avec les artistes qui y sont en immersion.

En plus de résidences de courte ou moyenne durée, Quelques p'Arts..... continuera d'associer ces prochaines années des équipes artistiques à des résidences de longue durée, qui pourront s'étendre en plusieurs temps sur plusieurs mois.

Qu'il s'agisse de résidences classiques, d'écriture, de création, de diffusion, qu'elles soient sur le lieu de fabrication ou décentralisées, itinérantes ou en réseau... Que ce soit pour rechercher, expérimenter, répéter, qu'elles aboutissent à la présentation d'une étape de travail, qu'elles permettent de peaufiner les créations... elles constituent des moments privilégiés de partage avec des compagnies qui vont à la rencontre d'espaces de vie et de leurs habitants, et de leurs visiteurs.

Le projet a montré à maintes reprises sa capacité à répondre aux besoins des artistes et à proposer des contextes sociaux et géographiques propices à la création.

Quelle que soit la forme de ces résidences elles permettent de mettre le travail de recherche artistique en proximité avec le quotidien des gens. C'est aussi une autre manière de désacraliser la figure de l'artiste dans l'optique de transmettre au plus grand nombre son pouvoir imaginaire. De manière transversale l'aide à la création est une forme innovante de médiation culturelle.

Les temps de résidences vont permettre aussi une présence artistique forte en interaction avec les personnes des territoires. La durée des résidences est entre 3 à 10 jours mais peut aller jusqu'à 2 ans de manière discontinue. Sur les 4 dernières années nous comptabilisons 90 jours de résidence en moyenne à l'année.

Les montants dédiés pour les résidences en 2023 seront :

- **Accueil en résidence (prise en charge de la restauration, de l'hébergement et des lieux en ordre de marche). : 22 000 €**
- **Mise à disposition de la résidence en ordre de marche. : 700 €**
- **Adaptation de résidences externalisées en ordre de marche. : 3 300 €**

Quelques p'Arts... s'engage à développer les chaînes de production complémentaires, mêlant nos différentes possibilités de production et d'accueil en résidence, avec une politique partenariale tout terrain, impliquant des acteurs du réseau professionnel CNAREP et d'autres acteurs culturels et/ou d'autres lieux, de toutes tailles, mais aussi en imbriquant les résidences dans le réseau d'acteurs du monde associatif, de la santé, de l'enseignement, du social, de l'économique, etc.

Quelques p'Arts... continuera à s'engager avec ses différentes modalités qui pourront parfois se cumuler. Il cherchera à développer son apport en numéraire et en industrie pour la production des projets soutenus. L'aide à la production se portera autant sur les compagnies émergentes, que sur les compagnies les plus anciennes avec une attention particulière pour les compagnies de la région.

En 2023, 27 % du budget d'activité est destiné au soutien à la création des compagnies.

Pour les années à venir les enjeux sont:

- continuer à accueillir les artistes professionnels et compagnies professionnelles en résidence dans notre lieu de fabrication ;
- poursuivre les résidences ouvertes en territoire(s).
- partager les compétences présentes de l'équipe du SOAR... (notamment administration, technique, artistique,...) ;
- accompagner les compagnies accueillies en résidence dans le développement de leur champ de diffusion: local, régional, national voire international, en établissant des partenariats avec d'autres établissements culturels, notamment avec les scènes généralistes, y compris sur les missions de production, comme avec le GROUPE DES 20 ou avec des partenariats ayant une envergure nationale ou internationale (scènes nationales, pôles cirque, etc.) ;
- initier une ouverture aux créations des arts de la rue et de l'espace public mêlant art, science et recherche par de nouveaux axes d'aides à la production et de résidences ainsi qu'une nouvelle force dans la ligne artistique ;

Les compagnies soutenues sur 2023-26 seront:

- **La Volubile** « Hotel cosmos » avec une résidence de reprise
- **Cie La fugue** « Nadine » avec une résidence de création et une résidence de diffusion
- **Cie La déferlante** « Pénélope s'emmêle » avec une résidence de création et de médiation pour l'écriture de ce spectacle qui intègrera des amateurs à chaque représentation
- **Cie Jeanine Machine** « le PÉDé » avec une résidence de création et de diffusion en partenariat avec Superstrat
- **Cie Hors Décor** « t'es qui pour aller où ? », avec une résidence de reprise et une résidence de diffusion
- **Dirz Théâtre** « Non Grata » avec une résidence de création « Bien Vivre, Bien Vieillir, Bien Mourir »
- **Tungstène** « Bien Vivre, Bien Vieillir, Bien Mourir » avec une résidence de création
- **Cie Locus Solus** « Je suis un sanglier » avec une résidence de diffusion
- **Les enfants sérieux** « Happy apocalypse to you » en lien avec les Ateliers Medicis : résidences de création, de médiation et de diffusion
- **Prise de pied** « Sous les papiers la plage » avec une résidence d'adaptation en salle
- **La Tournoyante Production (Simon Carrot) Mû:** « Collapsing Land » dans l'objectif d'une diffusion en coréalisation avec En Scènes-Annonay Rhône Agglo
- ... les choix pour les années 2023-2026 continueront à se faire en fonction de l'actualité des créations.

II. ENGAGEMENTS CULTURELS, TERRITORIAUX ET CITOYENS

2.1. Présence artistique, notamment par la diffusion des œuvres :

La diffusion de spectacle est une des composantes de notre démarche culturelle qui intègre également la médiation et la création, c'est un projet artistique et culturel de territoire.

La diffusion de spectacles se fait de manière à créer des mouvements, des mobilités. Quelques p'Arts..... répartit la *Saison* et les *Temps Forts* sur l'ensemble du territoire, de manière équitable entre les communes et les communautés de communes partenaires.

La *Saison* est ponctuée, rythmée de plusieurs *Temps Forts* et offre une moyenne de 110 représentations. Ce nombre dépendra chaque année de l'écriture du projet. Les *Temps Forts* constituent des événements majeurs qui proposent des formes de diffusion innovantes et inventives : il peut s'agir de programmations dont l'écriture répartit les œuvres sur 2 à 6 communes en simultanément... Ils peuvent également prendre la forme de *Temps Fort Création* ; ou encore de *Focus Jeune Public* ; la venue d'une compagnie d'envergure qui ponctuera la *Saison* ; des formes chez les agriculteurs, avec notre dispositif les « Agri-Culturelles », ou encore dans des lieux remarquables du territoire (lieux patrimoniaux, gîtes, établissements de santé...) avec le dispositif des « Compléments d'Arts » ; ou parfois chez l'habitant.

Au-delà de son activité dominante de diffusion et d'accompagnement à la création des arts de la rue, Quelques p'Arts... étend sa mission à la diffusion des arts de la scène par la création de passerelles entre le dehors et le dedans. Ainsi, le partenariat avec EN SCENES, Saison culturelle Annonay Rhône Agglo, se poursuivra afin de permettre la présentation de formes artistiques en salle (Espace Montgolfier de Davézieux et Théâtre d'Annonay). Les spectacles "en salle" sont également proposés dans les salles polyvalentes des communes partenaires et à Saint-Agrève qui dispose d'un équipement culturel.

Actuellement, l'itinérance de la programmation et des spectacles permet d'accentuer la notion de parcours avec certaines équipes artistiques par des séries de représentations d'un même spectacle. Des parcours permettent de mettre en avant une partie ou le répertoire complet d'une compagnie. Pour 2023-2026, le principe des séries sera plus accentué encore, afin de permettre aux compagnies d'expérimenter leurs créations dans différentes conditions, mais aussi dans un souci d'économie d'échelle et de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.

Quelques p'Arts... est un acteur incontournable de la circulation des œuvres à dominante arts de la rue au niveau national et au niveau régional. Par l'intermédiaire de certains CNAREP et de théâtres à programmation généraliste comme le réseau du GROUPE DES 20, Quelques p'Arts... est moteur pour l'organisation de tournées de compagnies référencées "arts de la rue". Il entend maintenir ce rôle de pôle de référence durant les quatre prochaines années.

Quelques p'Arts... poursuit également des actions liées aux arts du cirque afin de contribuer à leur visibilité sur son territoire. Les projets artistiques mêlant l'art, la recherche et la science feront l'objet d'une attention particulière.

La présence artistique sera développée grâce au processus recherche, création, médiation, diffusion ; à une écriture rythmée et en mouvement ; et une approche de la Saison territoriale et de proximité.

Les Saisons 2023 – 2024 – 2025 – 2026 :

- affirmeront l'expression d'un secteur artistique à la fois populaire et d'une grande exigence, au plus près des gens, dans les espaces publics et de proximité ;
- représenteront toute la pluridisciplinarité et accentueront la présence d'œuvres significatives des arts de la rue et de l'espace public sur les territoires. Elles offriront aux publics de ces territoires des œuvres très diversifiées renouvelant les approches esthétiques, en s'appuyant notamment sur la richesse artistique développée localement notamment en matière d'art plastique et d'art contemporain ;

- porteront une attention toute particulière aux créations portant sur les thématique de la transition écologique, la création en territoire(s), la présentation de spectacles en série, un regard porté sur la création féminine, les enjeux de société et les questions à caractère pluriculturel.
- associeront la démarche artistique à la démarche culturelle, en faisant participer les acteurs locaux et les habitants à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets participatifs. Une attention particulière sera portée aux équipes d'artistes innovantes dans leurs démarches d'écritures, leurs relations aux paysages et leurs rapports aux publics ;
- conserveront la diversité des formes, dans et hors les murs, inventeront de nouvelles formes de diffusion, de rencontres ;
- accueilleront des compagnies de grande notoriété comme des compagnies émergentes (notamment des artistes issus de la FAI-AR) ; des créations d'envergure comme de petites formes prenant en compte la participation et l'inclusion des publics dans les œuvres ou le processus de création. Elles présenteront des œuvres créées par des compagnies installées sur le territoire et auront une attention particulière pour les compagnies régionales ;
- développeront également davantage la diffusion de spectacles de compagnies européennes et internationales avec le souhait de travailler avec des compagnies et des artistes issus de pays dont sont originaires les immigrés d'hier et les migrants d'aujourd'hui. Comme la **Cie Colokolo** (cirque urbain marocain) ou encore la compagnie **Dyptik**, par exemple.
- chercheront à s'inscrire dans des dynamiques de réseaux nationaux.

Pour 2023 la *Saison* a démarré en février avec principalement des résidences et de la médiation. La diffusion se poursuit dès juin jusqu'à mi-novembre et sera ponctuée de plusieurs *Temps Forts* dont le Temps Fort création du 21 au 28 avril et le Temps Fort de septembre du 22 au 24 septembre.

Les actions complémentaires avec nos différents partenaires se déploient dans une même logique d'équité sur notre secteur géographique. Pour les années à venir nous continuerons à inciter et à nous adapter aux diverses sollicitations ou à faire des propositions, en fonction de ces mouvements et des dynamiques. En l'état actuel nous allons :

- continuer les propositions des Arts de la Rue sur le festival l'EstiVAL au Cheylard ;
- affirmer la création et la diffusion dans la Salle des Arts de Saint-Agrève ;
- prendre part à la nouvelle Saison « Champ libre, les rendez-vous de mon parc » avec le PNR du Pilat ; ou encore au projet « fenêtre sur le paysage » avec le PNR du Pilat et Derrière Le Hublot Scène conventionnée d'intérêt national art en territoire.
- apporter la programmation professionnelle et les projets participatifs du festival amateurs « Amascène » en Porte de DrômArdèche ;
- affirmer nos coopérations, co-programmer avec la SMAC 07 et Annonay Rhône Agglo autour de En Scènes, En place, et les Agri-culturelles ;
- Participer à la fête du livre et de la jeunesse d'Annonay en proposant une programmation adaptée.

Par ailleurs, même si la majorité de la programmation est gratuite, Quelques p'Arts... est parfois conduit à instaurer une billetterie :

- lorsque le format du spectacle s'impose ;
- lors d'une coréalisation et que les partenaires ont l'habitude de pratiquer une billetterie ;
- pour obtenir des recettes.

La politique tarifaire facilite toujours l'accès à un public le plus large possible. Les tarifs appliqués sont entre 5 € et 10 € et avec les partenaires le tarif le plus bas est négocié.

Dans les **Saisons 2023-2024-2025-2026** lors des *Saisons* ponctuées de *Temps Forts*, Quelques p'Arts... présentera entre autre :

Cie Adhok *Échappées belle* – **Cie Xanadou** *Road Movie sur place & sans caméra* – **Les colporteurs** *Méandres et petites formes* – **La Tournoyante** *Collapsing land* – **Amare** *Vertige* – **Locus Solus** *Le petit chaperon rouge* – **La bande à Tyrex** – **La Méandre** *Bien Parado* – **Dédale de Clown** *Muraie* – **La Singulière** *Amalgames* – **Les Urbaindigènes** *Chantier !* – **Kiaï** *Pulse* – **La Baleine cargo** *Ma montagne* – **les Chiennes nationales** *Ce que la vie signifie pour moi* – **Yann Lheureux** *Autrement qu'ainsi* – **Bélé bélé** *Ours* – **Olivier Debeloir** *Une Pelle* – **Collectif du Prélude** *l'Avare* – **Monsieur K** *Juste avant que la glace ne cède ou On the road* – **Garniouze** *Ce qu'on appelle l'oubli* – **Le grand colossal** *La chienlit* – **Véronique Tuillon** *More Aura* – **Duo Bonito et Alain Reynaud** – **Groupe Tonne Soupe paysanne** – **Presque Siamoise** *Fall in* – **Nadège Prugnard** *Fado dans les veines et Feu* – **Collectif Pourquoi Pas** *Out of control* – **Cie ERd'O** – **L'homme debout** *Cabane* – **Carabosse**

International

Joshua Monten (suisse) *Comment faire des choses* – **Foco Alaire** (Mexique) *LosttheUltramar* - **Colokolo** (Maroc) – **Los Galindos** (Espagne) *MDR Mort de rire*

Sur les thématiques liées à des enjeux de société :

Jeanine Machine *Le Pédé* - **Cie Nue** *1^{ère} comparution* et *Bleu sombre nuit* - **Jour de fête** *Le projet Laramie* - **Vendaval** *Bleu Silence* - **Cie Raoui Nenna** – **Action d'Espace** *Nous aurons la liberté* – **Les Animaux de la Cie** *Elevage* – **Le Dénouement qu'on voudrait** *la Motivation* – **Uz et coutumes** *Tout dépend du nombre de vaches* – **Demain est annulé** *Zone à étendre*

Les compagnies dont Quelques p'Arts suit le répertoire :

Opus, Kumulus, Carange Production, Théâtre Group, Théâtre de l'Unité, Annibal et ses Elephant, Générisk Vapeur, Le Phun, Le quartet Buccal *les panthères grises titre provisoire*

Comme pour le soutien à la création, les choix pour les années 2023-2026 continueront à se faire en fonction de l'actualité des créations, des repérages d'artistes émergents, des visionnements réguliers de spectacles et de l'inspiration qu'évoquent les territoires.

2.2. Présence culturelle sur les territoires et avec les habitants :

Un concept d'environnement culturel partagé par les gens

Les questionnements permanents de la démocratisation culturelle et de l'éducation populaire à travers l'action artistique et culturelle resteront évidemment des moteurs de ce projet solidaire qui attache autant d'importance à la relation humaine qu'à la dimension esthétique des œuvres présentées. Agir pour rendre l'art public et en ce sens réaliser pleinement les missions de décentralisation culturelle.

"Territoire étendu" et "proximité" sont deux termes de sens opposé mais complémentaires : il s'agit d'être au plus près des populations, en allant à la rencontre d'un territoire de vie qui devient un espace scénique décentralisé. La scène de théâtre n'est pas fermée, une quarantaine de paysages différents deviennent, chaque *Saison* des lieux de représentations et d'actions; rues, places de villages, bars, façades, garages, arbres, pieds d'immeubles, lacs, rivières, exploitations agricoles, salles communales, friches... sont autant "d'espaces-théâtre" situés en Ardèche, Drôme, Loire, Isère, dans la vallée du Rhône. Tout ce qui peut devenir un espace de représentation, de monstration, de création, pour être plus près des publics et des citoyens.

En créant et en dynamisant cet "environnement culturel", il s'agit également de créer des mouvements de personnes et de faciliter la mixité sociale et culturelle sur l'ensemble des territoires concernés par nos actions. Les populations rurales vivant loin des équipements culturels traditionnels ont ainsi un accès à la

culture, ainsi que les résidents des quartiers en périphérie des centres urbains qui, s'ils ne sont pas éloignés de l'offre culturelle, peuvent avoir des difficultés à se déplacer.

Les fusions de communautés de communes et d'agglomérations ont accru la superficie de notre terrain de jeu à 2 300 km². Les communes principalement rurales et péri-urbaines vont de 300 à 17 000 habitants. Ce territoire est donc grand et disparate tant en terme géographique que sociologique.

Même si les difficultés sont nombreuses, le défi et l'enjeu du SOAR sera de continuer à consolider son concept de Projet Artistique et Culturel inhérent de Territoire(s) alliant exigence artistique, recherche de nouveaux publics, transmission et sensibilisation dans une féconde dynamique de transversalité. À partir de son lieu de fabrication, il conduit une action ambitieuse sous forme de programmation annuelle sur le secteur géographique que dessinent les communes et les communautés de communes partenaires.

Ainsi le projet Quelques p'Arts... se répartit sur un large espace maillé par de multiples partenaires, sur son territoire d'action, comme à l'extérieur de celui-ci. Quelques p'Arts... défend et partage les concepts d'environnement culturel riche et stimulant où la population peut s'impliquer et celui « d'inhérence de territoire(s) » grâce à un travail de médiation et de concertation permanente. Il participe ainsi à la décentralisation culturelle au cœur même de multiples territoires de vie.

Les engagements futurs du SOAR tiennent compte des actions menées les années précédentes et des processus engagés avec les gens et les territoires.

A ce titre, Quelques p'Arts... poursuit sa contribution au Projet Social de Territoire impulsé en 2010 par la Ville d'Annonay afin d'accompagner les habitants dans les transformations urbanistiques du quartier Zodiaque. L'accent est mis sur la participation des habitants du quartier, voire plus largement de la ville, dans la création d'un événement culturel et artistique. Au même titre, dans le cadre du programme "Culture et Santé" Quelques p'Arts... porte un projet qui prend la forme d'une programmation artistique au sein même de l'hôpital, à destination des usagers et du personnel, mais aussi, dans un esprit de décloisonnement, ouverte à l'ensemble de la population (1 à deux représentations par an). Ce projet est mené à la clinique psychiatrie d'Annonay avec un volet "pratiques artistiques" à destination des usagers. Quelques p'Arts... a par ailleurs participé en octobre 2022 à la semaine d'information sur la Santé mentale par le biais de la programmation d'un spectacle, dans l'objectif de reproduire son engagement auprès des structures liées à la santé mentale.

Quelques p'Arts... s'engage également à poursuivre le développement de « nouveaux publics » en considérant l'éducation artistique et culturelle comme outil essentiel pour toucher les publics de manière différente et complémentaire à la diffusion. Pour cela, Quelques p'Arts... tient pour objectifs de :

- accompagner la mise en œuvre de projets artistiques et culturels sur l'ensemble des parties prenantes du territoire ;
- encourager et participer à la création de réseaux professionnels ;
- encourager de nouvelles postures professionnelles, avoir des réflexes collaboratifs et également transmettre et partager les valeurs du projet ;
- poursuivre les actions d'éducation artistique et culturelle ; qu'elles entrent dans le cadre de dispositifs d'aide ou entreprises ou qu'elles répondent à des besoins artistiques de création ou de diffusion ;
- étendre et le plus souvent éveiller la pratique artistique et culturelle à travers tous les âges de la vie ;
- être avec les gens, là où ils se trouvent ;
- déployer le processus de partenariat à travers des solidarités, des complémentarités et l'enrichissement des connaissances.

Cette proximité élargit donc de fait le public et permet également une meilleure implication des populations dans la mise en place des actions : en effet, c'est toute une équipe de terrain qui accompagne le projet au-delà du travail et du suivi de notre commission.

Un concept d'environnement culturel

L'implication des personnes reste un moteur et un objectif. Aller là où les personnes sont, à tous les âges de la vie, placer l'acte artistique dans leur quotidien, considérer chaque espace de vie comme un espace culturel possible, porter attention aux autres, aux projets existants, intégrer les pratiques amateurs et

chercher à mettre tout cela en phase... c'est devancer la notion de public. Une intervention artistique impromptue dans un collège, un décor monté au beau milieu d'une exploitation agricole, des artistes en résidence de recherche sur le fleuve Rhône ou au cœur d'un quartier, des spectacles participatifs, des œuvres majeures présentées dans des petits villages, chez l'habitant, dans un bar, etc. Toutes ces actions s'adressent avant tout à des personnes. Des gens qui deviennent peu à peu public, qui adoptent une démarche de pratique culturelle puis qui peuvent s'impliquer dans l'organisation et devenir ainsi davantage acteurs. Car il s'agit bien d'encourager la participation active, à travers notamment la notion de « public-acteur » qui désigne tout à la fois des bénévoles, des familles qui hébergent, ou des donateurs... qui peuvent participer à des réunions de bilan et de préparation. C'est une autre manière de permettre et de susciter l'engagement et la contribution.

Toujours dans l'idée de partager le projet, de le rendre palpable et compréhensible par tous. Que chacun puisse s'y reconnaître et s'en emparer pour devenir plus actif, plus imaginatif, plus conscient de ses propres capacités d'action.

Les équipes de bénévoles des communes s'élargissent de plus en plus, à partir d'un noyau dur d'une centaine de personnes en fonction des années, s'investissant "dans", mais aussi "hors", de leurs communes. Depuis le début, plus d'une vingtaine de familles sont régulièrement volontaires pour accueillir les compagnies et pour passer des moments d'échanges privilégiés avec artistes et techniciens. Cette implication est également présente sur l'ensemble de la *Saison*, en fonction des besoins ponctuels. Par ailleurs, les nouveaux habitants arrivés récemment sur les communes partenaires bénéficient aussi de cette dynamique pour s'intégrer plus vite dans la commune et rencontrer ceux qui y vivent déjà.

Par la poursuite de nos actions de proximité, nous désirons encore élargir la base des acteurs bénévoles du projet et ainsi continuer à contribuer au renforcement du lien social sur les territoires où nous agissons. L'implication des personnes se manifeste également par des dons à chaque campagne "Public-Acteur" que nous lançons, leur permettant de nous soutenir de manière volontaire. La spécificité de notre démarche reposant majoritairement sur l'accès libre aux spectacles, ce soutien est important pour nous; il est une preuve supplémentaire de l'engagement réel des habitants dans notre projet de développement culturel et social.

La volonté est de maintenir le cap des actions d'éducation artistique et culturelle auprès des établissements scolaires et des publics amateurs. Il est primordial, pour le territoire, que Quelques p'Arts... poursuive **sa mission de médiation** au-delà de la diffusion de spectacles destinés à un large public.

L'activité du SOAR totalise en moyenne 158 jours de présence artistique sur l'ensemble de son territoire d'action.

2.2.1 L'action en milieu scolaire

Quelques p'Arts... est un projet mobile qui permet d'aller à la rencontre des écoles et des établissements scolaires du territoire. Chaque *Saison*, près d'une vingtaine d'écoles et d'établissements scolaires (de la maternelle au lycée) répartis en Drôme, en Loire ou en Ardèche bénéficient d'actions artistiques et culturelles, y compris des représentations scolaires. Elles contribuent à la réalisation pour les élèves de véritables parcours en éducation artistique et culturelle, tout en favorisant le développement de leur environnement social à l'intérieur comme à l'extérieur de l'école. Entre 1 500 à 3 000 enfants et jeunes sont impliqués dans des actions de médiation chaque année. La médiation permet la mise en œuvre d'une relation privilégiée au sein des établissements scolaires, entre élèves, enseignants, équipes d'encadrement et artistes, pour imaginer et conduire des actions originales co-construites de façon à faciliter le contact avec l'œuvre. Ces actions artistiques prennent des formes très diverses :

- des ateliers de pratique artistique en collège, durant lesquels un artiste professionnel accompagne des élèves dans la mise en scène d'une petite forme, présentée au tout public en fin d'année.

- des projets de sensibilisation et d'approfondissement à destination des élèves de maternelles et primaires, autour de la découverte des arts du cirque grâce notamment à un cycle cirque étendu sur l'année scolaire.
- des résidences artistiques en établissement scolaire, comme à Saint Sorlin en Valloire chaque année ou au collège du Pilat en 2023, durant lesquelles pratique, diffusion et création sont au cœur de la rencontre avec les élèves et les équipes pédagogiques.

Depuis 4 ans par ailleurs, Quelques p'Arts... est partenaire de l'enseignement artistique de spécialité Théâtre du Lycée Vincent d'Indy de Privas et contribue à la création d'un parcours pluridisciplinaire et diversifié en collaboration avec le CDN de Valence, LA CASCADE et le Théâtre de Privas.

Quelques p'Arts garde l'ambition de remettre en place des projets d'envergure tels que *Cheminements* au collège ou *la semaine des arts* au lycée, notamment en s'appuyant sur les projets co-construits avec les établissements dans le cadre du Pass Culture. Dans les années à venir, le développement de nouveaux acteurs nous permettra de travailler davantage en concertation et en complémentarité.

Quelques p'Arts... travaille en moyenne avec 13 établissements scolaires et 2500 élèves.

2.2.2 Quelques p'Arts... et son implication dans les CTEAC

Les CTEAC des Communautés de Communes partenaires de Quelques p'Arts... permettent d'accentuer les actions de médiations ainsi que la pratique artistique auprès des habitants. Les projets initiés dans ce cadre permettent généralement des rencontres sur un temps plus long ou avec un public plus divers. L'idée est de réunir autour d'une même démarche artistique habitants ou participants, en favorisant un maillage entre les acteurs du territoire. Ainsi, en Val Eyrieux, la compagnie **Tungstène** Théâtre a travaillé avec les résidents de trois EHPAD de la vallée de l'Eyrieux autour d'un thème commun, lié à leur création en cours (BleuS) ; dans la communauté de communes Porte de Dromardèche, les élèves de l'enseignement artistique optionnel Théâtre de St Vallier ont pu intégrer pendant une semaine de répétitions et pour deux représentations tout public, une compagnie de théâtre professionnelle, le **Petit théâtre de Pain**, et découvrir le fonctionnement d'une compagnie en création comme le plaisir de jouer devant un public nombreux.

Les CTEAC sont donc autant de nouvelles chances de rencontrer des habitants du territoire, de leur proposer de nouvelles opportunités de participation à des projets artistiques et de co-construire avec eux des projets faisant sens et entrant en résonance avec le territoire. En 2023, Quelques p'Arts va travailler avec la compagnie **La Déferlante** sur le CTEAC de Porte de Dromardèche et avec la **Cie Nue** pour *1^{ère} comparution*, et avec le CTEAC Arche Agglo pour un projet cirque avec trois écoles et la compagnie Prise de Pied ; En 2024, ce sera au tour des **Transformateurs** d'être impliqués sur ces projets de territoire.

2.2.3 Les actions hors temps scolaire

Concernant les pratiques artistiques amateurs, Quelques p'Arts continuera à tisser des liens entre les troupes amateurs, les élèves des écoles de musique, les habitants et les compagnies et artistes en résidence. Une grande importance sera accordée aux projets participatifs en fonction des projets artistiques qui permettent à des volontaires de vivre une expérience avec une équipe professionnelle, de la première rencontre à la présentation du spectacle.

Quelques p'Arts... s'implique dans le schéma départemental de l'éducation, des pratiques et des enseignements artistiques de l'Ardèche. Il accompagnera également des festivals amateurs, tel que AMASCENE, sur la Communauté de Communes Porte DrômArdèche, en nous impliquant dans l'organisation de festivals, en présentant les compagnies professionnelles qui vont travailler avec les publics amateurs sous forme d'ateliers participatifs.

2.2.4 Quelques p'Arts... et les publics empêchés

Un des premiers objectifs du SOAR est de défendre les droits culturels des publics dits « empêchés », par leur positionnement géographique ou par des barrières sociétales. Cet aspect fondamental du projet est déjà développé dans les chapitres précédents puisqu'il est au cœur de notre fonctionnement.

Des projets plus ciblés avec des acteurs du territoire continueront à nourrir un rapport de proximité en mobilisant par exemple le programme « Culture et Santé », porté conjointement par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, l'ARS et la Région, ou encore le programme « été culturel » de la DRAC.

Quelques p'Arts... reste impliqué dans les Contrats de Ville en portant des actions avec les artistes, en lien avec les partenaires des quartier prioritaire et à destination des habitants : présentation de spectacles, ateliers participatifs, parcours de spectateurs... Dans le quartier Centre Ancien de la Ville d'Annonay, Quelques p'Arts s'engage aux côtés des services de rénovation urbaine et de la Politique de la Ville pour accompagner culturellement la rénovation urbaine du quartier.

Quelques p'Arts... fait partie du collectif Centre Ancien qui rassemble différents interlocuteurs issus d'associations du quartier, de structures sociales et de structures culturelles. Ensemble, le collectif réfléchit à la manière d'amener les habitants à devenir acteurs de leur environnement à travers diverses actions (repas partagés, réunions d'informations, bénévolat, spectacles participatifs, représentations). Dans ce cadre, Quelques p'Arts... participe à de nombreuses réunions de concertations et propose une programmation dans le quartier Centre Ancien, notamment lors du temps fort de septembre (Compagnie GIVB, Compagnie 2L au Quintal, le Théâtre de Caniveau, Collectif Bim), ainsi qu'une implication dans des projets participatifs.

Des actions encore plus invisibles, (ex : implication dans des établissements sociaux ou de loisirs...) impliqueront l'équipe du SOAR avec d'autres acteurs de la vie culturelle et sociale et des habitants, dans un processus relationnel simple pour être et faire ensemble. Ses projets sont d'autant plus importants dans l'exercice des responsabilités sociales du SOAR qu'ils se placent justement dans des interstices, là où se trouvent les fragilités, les besoins, mais aussi les leviers pour que le plus grand nombre de personnes bénéficie des actions du SOAR.

À l'instar du projet global, et que ce soit avec les communes centre ou les communes rurales, certains projets spécifiques impliqueront les habitants dans des processus d'organisation où se jouent aussi le développement des pratiques culturelles (Par exemple par la continuité des agricoles et des compléments d'Arts).

La plupart du temps les artistes impliqués dans ces projets sont issus de l'éditorial artistique de la saison. Ce peut être aussi des compagnies associées ou des artistes implantés localement. Quelques p'Arts... sera aussi à l'écoute d'artistes qui proposent des créations ou des processus de création en lien avec les questions sociales ou sociétales.

2.2.5 L'outil « Pôle Ressources »

La synergie aux territoires se fait aussi avec l'outil « Pôle Ressources » en articulation avec les missions de diffusion et d'aide à la création. C'est un dispositif souple, attentif et réactif qui croise l'ensemble des actions de Quelques p'Arts... Il a un rôle de médiation, de sensibilisation des publics, de développement et de mise en réseau de partenaires. Il met le projet lui-même en réseau, et permet d'être en constante interaction avec l'ensemble des acteurs du territoire qui œuvrent dans les domaines du social, de l'éducatif, de la santé, du monde agricole, mais aussi économique ou touristique. Cela se traduit par la formation des publics, la médiation, l'éducation artistique mais aussi par l'information, la mise en réseau, la contribution au débat public, le conseil, l'aide à l'organisation de manifestations au service des acteurs locaux dans leur diversité.

Ainsi chaque Saison, une trentaine de compagnies participent au « Pôle Ressources » qui compte en moyenne 90 actions avec des partenaires différents.

De plus, les différentes actions organisées dans le cadre du “Pôle Ressources” viennent compléter le travail de diffusion en impulsant une réelle dynamique parmi les habitants qui se voient confirmés dans leur rôle de “spectateur-acteur” par exemple par la programmation de spectacles directement « chez l’habitant » : dans le cadre des Agri-culturelles, des compléments d’arts (dans des commerces de proximité) ou lors du Temps Fort.

Un des objectifs de ces quatre prochaines années est de poursuivre l’action de ce « pôle ressources » qui est notre forme innovante de médiation au sens large du terme et qui permet de répondre aux enjeux de notre CNAREP.

III ENGAGEMENTS PROFESSIONNELS

3.1. Transition écologique

Fort d’un contexte territorial favorable et d’une équipe depuis longtemps sensible aux sujets écologiques, Quelques p’Arts... a mis depuis plusieurs années un certain nombre d’actions en place en faveur de la protection du vivant : programmation en série, implication des habitants, réduction et tri des déchets, valorisation des productions locales et bio, mutualisation et emprunt de matériel... Quelques p’Arts a été pensé comme un projet de proximité, œuvrant dans un secteur rural éloigné des propositions artistiques et culturelles : le cœur même de son projet permet donc de réduire la mobilité des personnes qui souhaiteraient voir des spectacles et qui sans cela auraient dû se tourner vers les pôles urbains environnants (Lyon, Valence, St Etienne). Depuis 2021, son engagement en faveur de la transition écologique a pris une nouvelle ampleur avec la définition d’une stratégie climat pour 2021-2030. Cette stratégie s’est dessinée en deux temps : d’abord avec le calcul du bilan carbone de la structure, basé sur l’année 2021, et qui sera recalculé chaque année. Puis avec la définition d’une trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre compatible avec les recommandations scientifiques et un plan d’action concret. Aussi la transition écologique est un axe transversal fort du nouveau projet 2023-2026.

3.2. Soutien à l’émergence et à l’insertion professionnelle

Quelques p’Arts... continuera à apporter son soutien aux compagnies régionales et nationales par le biais de ses apports en production et de ses accueils en résidence. Une attention particulière sera entre autre portée aux toutes jeunes compagnies qui pourront trouver auprès des CNAREP un accompagnement en création et en diffusion. Il s’agit de permettre, à ces jeunes compagnies accueillies en résidence pendant l’hiver, de confronter leur objet artistique à l’espace public en condition de spectacle avant leur diffusion dans les festivals de l’été où un grand nombre de programmeurs sont présents. Quelques p’Arts... étant membre de ce réseau de diffuseurs potentiels facilitera ainsi l’insertion de ces compagnies dans le milieu professionnel. Par exemple la Cie la **Tournoyante** accompagnée depuis plusieurs années est aujourd’hui une compagnie bien repérée, de même que **le collectif du Plateau, Hors Décor** ou **Demain est annulé**.

En 2023 les cies associées sont des équipes en émergence, et sur les années à venir les artistes sortant de la FAI-AR continueront à être accueillis, comme les cies **l’Aubépine, la Fabrique Fastidieuse**... En fonction des nouvelles rencontres et repérages les équipes en émergence bénéficieront de l’ensemble de notre accompagnement

3.3. Actions spécifiques de formation

Quelques p’Arts... répond aux nombreuses sollicitations de contribution à des séminaires à des colloques ou autres interventions de transmission. L’équipe est régulièrement invitée par les partenaires

institutionnels, culturels ou associatifs pour rendre compte du travail mené sur le territoire depuis de nombreuses années.

Quelques p'Arts... accueille régulièrement des jeunes en apprentissage qui se destinent à devenir des professionnels de la culture. Nous porterons une attention particulière à leur accueil ainsi qu'à la transmission de valeurs essentielles véhiculées par notre projet humaniste. L'équipe sera amenée à répondre aux questions ou à rencontrer des étudiants dans le cadre de leurs travaux d'études.

Quelques p'Arts... est en lien avec les différents PREAC du territoire régional, favorisant le développement de ressources conjointes à destination d'enseignants, médiateurs et artistes. Fort de son travail d'accompagnement de structures scolaires, Quelques p'Arts... continuera sa démarche d'information et reprendra des formations en proposant de nouveaux temps de rencontres et d'ateliers auprès de compagnies en lien avec la structure.

3.4. Développement d'une politique partenariale

Le projet résulte d'une politique de partenariat et de coopération en premier lieu avec des collectivités locales et tout le **réseau d'environ 250 partenaires** à l'échelon du territoire d'action.

Un concept d'environnement culturel partagé par les professionnels - Réseaux /Partenariats

Servir les intérêts d'une politique culturelle territoriale cohérente, solidaire et durable.

Le partenariat et le travail en réseau sont inhérents à la méthodologie globale et transversale du SOAR. Quelques p'Arts continuera donc à développer et à renforcer les liens tissés avec les collectivités locales et les élus qui accompagnent le projet, ainsi qu'avec les autres acteurs locaux (associatifs, éducatifs, culturels, économiques...). Ceci tout en gardant la dimension partenariale avec ses administrations de tutelle pour l'accompagnement d'une politique culturelle territoriale cohérente et solidaire, ainsi que pour l'accomplissement de ses missions de service public.

Les enjeux sont de continuer à créer des dynamiques endogènes, de permettre des chaînes, des relais, qui participent d'une part à l'inscription du projet artistique et culturel sur le territoire, et d'autre part aux complémentarités qui produisent de l'efficacité. L'objectif des prochaines années sera ainsi de mettre l'accent sur ce mode de fonctionnement permettant les économies d'échelle et l'optimisation des ressources pour un développement durable.

C'est à cette fin que, depuis sa création, Quelques p'Arts... a notamment utilisé son outil « Pôle ressources », créant une dynamique de réseau sur le territoire étendu de son activité. Les « Agri-Culturelles » de l'Ardèche Verte par exemple ont participé à la création d'un réseau d'agriculteurs et de producteurs locaux.

Pour les années à venir un fort investissement sera consacré à l'organisation de rencontres avec les élus pour améliorer la compréhension et la visibilité de notre projet auprès de ce public.

3.4.1 A l'échelon local

Quelques p'Arts... collabore à des projets professionnels ou amateurs afin d'accompagner la pratique culturelle. Quelques p'Arts... étend aussi sa mission à la diffusion des arts de la scène par la création de passerelles entre rue et salle. Le partenariat avec Annonay Rhône Agglo pour **En Scène** en est l'illustration et se poursuit dans une volonté mutuelle de consolidation, abondée sur la base de concertation avec la **SMAC 07** avec qui le partenariat va se renforcer. Quelques p'Arts... continuera ses coopérations avec d'autres acteurs culturels locaux: le **Festival international du premier film**, le **GAC** (Groupement d'Art Contemporain) **La Baraka**, le **MJC d'Annonay**.

Il est partie prenante de collectifs pour la création d'événements dans l'espace public, politique de la ville ou espaces naturels. Par exemple en lien avec les centres sociaux, le Collectif du Centre Ancien, le tiers lieu la Magma, ou encore des lieux populaires comme le cercle de Paras à Annonay.

Un travail est en cours avec le PNR du Pilat pour la création d'une nouvelle *Saison* « Champ libre -les

rendez-vous de mon Parc" qui sera partagée en complémentarité avec d'autres acteurs ligériens. De même Quelques p'Arts sera partenaire du projet « Fenêtre sur le paysage » avec Derrière le hublot, Scène conventionnée d'intérêt national - art en territoire.

Nous renforcerons les relations avec la future FONDATION SEGUIN autour de l'art, la recherche et la science, ainsi que sur les questions liées à l'urbanisme.

Nous nous associerons à d'autres **acteurs socio-économiques** avec le projet "Les Agri-Culturelles" et "les compléments d'Arts..." de l'Ardèche Verte qui sont un exemple parmi d'autres.

3.4.2 À l'échelon régional

Quelques p'Arts... s'engage à jouer un rôle moteur en s'inscrivant dans le dispositif de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes de résidences en réseau des trois CNAREP avec ECLAT, les ATELIERS FRAPPAZ : c'est ainsi qu'ils ont créé le dispositif innovant « En recherche ».

Quelques p'Arts est également un des éléments moteur (avec les 2 autres CNAREP de la Région : ECLAT, les ATELIERS FRAPPAZ) dans la création d'un nouveau réseau de diffusion des Arts de la Rue en Auvergne Rhône Alpes.

Par le biais de son implication au sein du GROUPE DES 20 Quelques p'Arts contribue à la mise en place de journées professionnelles régionales, participe à son dispositif CREADIF et depuis deux ans à la mise en place de la ROUTE DES 20 D'ETE.

Par ces différentes implication Quelques p'Arts... participe ainsi au développement de la diffusion des arts de la rue auprès et avec des théâtres à programmation généraliste.

Quelques p'Arts... participe également au réseau **Cirq'Aura** créé avec 13 autres structures, la Cascade, le théâtre du Vellein, le Festival des Utopistes, le Théâtre de Bourg en Bresse, les Subsistances... et contribue ainsi à la mise en place de rencontres professionnelles pour le cirque.

Des coopérations se mèneront enfin avec SUPERSTRAT, LA BATYSSE à Pélussin avec la **Cie Atechu**, LE PLATO à Romans, le Festival des 7 COLLINES, LA GARE A COULISSES, LE THEATRE DE PRIVAS, le Pôle National des Arts du Cirque LA CASCADE, LE CDN⁽⁵⁾ DE VALENCE, LES QUINCONCES de Vals ou avec des structures liées à la science comme le CCSTI de l'Ardèche.

Les compagnies accompagnées dans ce contexte pour ces deux prochaines années sont entre autres: **Jeanine Machine, Dirtz Théâtre, la Cie Nue.**

3.4.3 A l'échelon national

Quelques p'Arts... ne cesse de développer des productions en réseau afin de donner la possibilité aux équipes artistiques de bénéficier d'enveloppes budgétaires plus importantes mais aussi d'un réseau professionnel élargi.

Au-delà du travail conduit avec les CNAREP ainsi que celui du réseau arts de la rue et du cirque, une interaction se maintiendra avec différents lieux ou réseaux, des scènes généralistes, etc. Des moyens concertés seront mis en commun pour la production et l'exploitation de spectacles.

Ainsi Quelques p'Arts contribue via son implication à l'association des CNAREP, au dispositif national « Hors cadre ». Créé en 2021 avec le soutien du ministère de la Culture, il s'agit d'un appel à projets pour soutenir la création artistique en espace public, via un fond de production commun, porté par l'association des CNAREP, et alimenté par le ministère de la Culture et les CNAREP. L'objectif est de soutenir une démarche de création en espace public, qui s'affranchit des cadres habituels de production. Pensé comme un « appel d'air », Hors Cadre invite les artistes, compagnies et collectifs, quelles que soient les disciplines ou esthétiques défendues, qui souhaitent créer dans l'espace public. Sans limite d'échelle, Hors Cadre est destiné à accompagner les artistes dès la genèse du projet, à l'endroit de l'esquisse d'une œuvre exceptionnelle. Ainsi la première étape du dispositif octroie une bourse à l'écriture à 5 projets. Le caractère

exceptionnel du projet peut recouvrir la forme finale de la création (de la micro-échelle territoriale à sa démultiplication, durée de l'œuvre, installation monumentale, grande forme...), ou les conditions de son élaboration (temps donné à la recherche, lieux investis, collaborations internationales...) ou des modalités de rencontre avec les publics. Au final, trois projets sont retenus par an puis accompagné par le réseau.

Les trois projets retenus en 2021

- *Légendes urbaines* - **Collectif PDF** - Mathilde Gorisse et Elske Van Gelder : Production d'envergure, 15 portés féminins quittent les salles de spectacle pour interroger la place des femmes dans l'espace public. Elles investiront nos rues et places pour conjurer dans un brasier libérateur ces légendes urbaines.
- *Vivantes* - **Cie Brumes** – Mathilde Monjanel et Louise Hochet : Au fil des saisons d'un vin naturel, inscrites dans une démarche de territoire ultra localisé d'un domaine viticole des Pays de Loire, deux jeunes femmes fabriquent un spectacle documentaire sensible et protéiforme sur le vivant et sur celles qui le tissent.
- *La disparition de la Nuit* - **La Folie Kilomètre** : Déployant une création dans une action multi-territoriale, Le Collectif renouvelé de **La Folie Kilomètre** explore le ciel étoilé dévoré par la lumière artificielle. En arpentant les nuits des horizons les plus divers, comment allons-nous vivre la disparition de l'obscurité ?

Vertige(s) de **La Rara Waoulib** et *Tout autour* de **Mathias Forge**, ont également lauréats de la bourse d'écriture de Hors Cadre 2021

Les trois projets retenus en 2022

- *La Fondation du Rien*, de **Nicolas Heredia** et **La Vaste Entreprise** : Production hors norme investissant le champ de l'installation et du numérique, La Vaste Entreprise invente de façon protéiforme et pluridisciplinaire des modes relationnels multiples. Repoussant les contours de nos espaces de rencontres, Nicols Hérédia travaille à nous surprendre à ne rien faire.
- *À la recherche du temps retrouvé*, **Compagnie Kiroul** : Théâtre d'absurdités : ailleurs dans tout, notamment dans l'espace temps d'une œuvre, le trio Kiroul se situe à l'endroit de l'expérimentation. Jouant des zones d'attentes d'imaginaires, ils nous invitent à construire une aventure commune.
- *Espérance de Vi(II)e*, de **Véronique Pény** et **Abigaël Lordon**, **Compagnie KMK** : Composée du regard de différentes générations, Véronique Pény et Abigaël Lordon déploient une installation immersive et sonore grandeur nature. Elles plongent dans les transformations urbaines, investissent les couches sédimentaires d'espaces de vie pour esquisser des futurs souhaitables.

Par ailleurs, *Collusion*, de **Jérôme Michez**, *Teach me (to be) french*, de **Itzik Giuli** et *Sublimes*, de **Margo Chou** ont obtenu la bourse d'écriture Hors Cadre 2022.

D'une manière générale Quelques p'Arts poursuit sa participation aux échanges avec les réseaux nationaux qui permettent un espace de réflexion, de concertation et d'actions, et continue de prendre part au débat du local à l'international, de développer le rapprochement avec d'autres acteurs intervenant dans les espaces publics (des champs social, éducatif, environnemental...) afin d'œuvrer à la définition de politiques publiques en faveur de la création hors les murs, dans le respect des droits culturels.

3.4.3 A l'échelon international

En 2023, Quelques p'Arts développera un nouveau projet de collaboration artistique avec la ville de Backnang en Allemagne, au mois de juin puis avec le théâtre de la Ville au mois d'octobre dans le cadre du festival « Mitten in Europa ». Le jumelage de Backnang avec la ville d'Annonay a été le point de départ de cette rencontre qui devrait aboutir sur une collaboration à long terme.

Par ailleurs Quelques p'Arts participe au montage de tournées internationales, notamment via le soutien de l'ONDA, comme par exemple pour Foco Alaire en 2023, compagnie mexicaine venue en septembre pour le Temps Fort, en partenariat avec le FAB – Festival International des Arts de Bordeaux, les Tombées de la nuit à Rennes et Panique Au dancing à Niort.

3.5. Développement de la ressource et des traces

3.5.1 La direction artistique, conseils

Le SOAR est devenu référent en matière d'expertise culturelle sur son territoire. Il développe ou accompagne des projets culturels en élaborant par le biais de partenariats spécifiques la programmation artistique d'évènements culturels conçus par des acteurs du territoire. (*L'ESTIVAL* au Cheylard porté par la Communauté de Communes de Val'Eyrieux, le festival J'peux j'ai Montgolfière à Annonay, etc.) ou encore il porte conseil à des festivals naissants ou amateurs. Cette mission de conseil et d'expertise dans les domaines techniques, administratifs ou de programmations artistiques, se poursuivra au service de structures généralistes ou de services culturels de collectivités territoriales comme auprès d'habitants et associations. C'est par cette mission de conseil artistique qu'est née la collaboration naissante avec la ville de Backnang, évoquée dans le point précédent. Quelques p'Arts... a également ainsi contribué à la création du festival « Mitten im Europa » avec le Bandhaus Theater de la ville de Backnang.

3.5.2 Le débat public et professionnel

Le SOAR a été contributeur pour lors des assises associatives organisées par le Département. Comme pour le précédent programme Leader 2015-2023, le SOAR s'est engagé pour le programme 2023-2027 par la présence de son président et de sa directrice au sein du comité de programmation du GAL Ardèche.

Il est engagé avec la Fédération des Arts de la Rue sur des rencontres professionnelles, ou des journées de formation. Il restera engagé sur ces domaines qui permettent une vision culturelle de l'aménagement du territoire et/ou d'autres formes de participation et de concertation entre élus et habitants.

Le SOAR est souvent sollicité par les collectivités territoriales, les organismes de formation continue, les organisations professionnelles, pour présenter ce dispositif culturel novateur, comme les contributions de la directrice aux rencontres sur les Arts de la Rue au Conseil régional d'Île-de-France, ou encore son intervention lors de la formation suivante aux ATELIERS FRAPPAZ : « (dé)formation professionnelle préparer sa candidature à la direction d'un lieu ou d'un festival labellisé : brisons le plafond de verre ». (Cette formation est issue d'une commission de travail portée par plusieurs Fédérations Régionales des Arts de la Rue – Auvergne Rhône Alpes, Nouvelle Aquitaine, Île-de-France, Normandie, Occitanie, Hauts de France - et la Fédération Nationale et portée par SUPERSTRAT.)

Quelques p'Arts... poursuivra sa participation active au débat public et professionnel et à l'accompagnement de projets culturels ou de lieux de fabrication. Il prolongera également sa participation à la réflexion des réseaux professionnels tels l'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles (UFISC), (une intervention est prévue lors des Rencontres "Cultures & Ruralités" les 9 et 10 novembre 2023 à Navarrenx organisées par l'UFISC) ; la Fédération Nationale des Arts de la Rue ou encore le Réseau Culture 21 et l'Observatoire de la diversité et des droits culturels. Il contribuera au partage d'expériences et des connaissances par la publication de documents. Enfin le SOAR participe dans le cadre du COREPS au groupe Politiques publiques animé par l'agence Auvergne Rhône Alpes Spectacle Vivant.

Cette contribution avec le développement de la ressource s'accompagnera du développement des traces sur l'histoire et la stratégie du projet.

Sur les années à venir nous mettrons l'accent sur le débat public à l'échelon du territoire de Quelques p'Arts... pour une réappropriation, une « re-compréhension » du projet par les élus et les habitants permettant ainsi une meilleure communication de ses intentions et un éclairage sur l'efficience du projet et son exemplarité.

D'une part, Quelques p'Arts... s'attachera à développer des traces de son projet, de son histoire depuis le Festival de la Manche, en passant par les Préambules jusqu'à la première Saison de territoire, et ce par des projets d'édition, d'expositions, ou encore d'évènements mais également dans le cadre de son projet de transmission.

D'autre part, il participera à des éditions sur les Arts de la Rue ou sur le développement culturel, par exemple : « Culture et Territoire, vers de nouvelles coopérations des acteurs artistique et culturels ? » ou *La relation au public dans les arts de la rue* (édition l'Entretemps) ou des soutiens à l'édition de publications de projets artistiques comme *les Tondues* de la compagnie **les Arts Oseurs** ou encore de *Véro 1^{ère} Reine d'Angleterre* de la **Cie 26 000 Couverts**.

Dans les années à venir, Quelques p'Arts... souhaite exploiter les données photos, vidéo, et audio qui sont en sa possession afin de réaliser des supports de mémoire de ses actions.

IV ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SOAR

4.1. La gouvernance

Le SOAR a le statut d'association loi 1901. Son objet s'inscrit complètement dans les missions des Centres Nationaux des Arts de la Rue et de l'Espace Public préconisées par le Ministère de la Culture :

Selon l'article 4 des statuts, le SOAR a pour objet de mener un projet artistique et culturel de territoire(s) qui consiste à conduire une action sous forme de programmation annuelle dans le domaine des arts de la rue et du spectacle vivant dans les espaces publics et de proximité. Il crée les conditions d'un environnement culturel partagé avec et par les gens.

L'association du SOAR est administrée par un Conseil d'Administration composé de 5 à 7 membres actifs dont une présidente, un trésorier, un secrétaire.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum une fois par an et toutes les fois que c'est nécessaire. Dans la pratique, il se réunit au minimum trois fois dans l'année et l'Assemblée générale ordinaire est convoquée une fois par an. Le CA peut inviter aux réunions du Conseil, à titre consultatif, toute personne dont la compétence peut être utile à l'objet de ses travaux.

Suite à la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016, au décret en Conseil d'Etat du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, et à l'arrêté du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et charges relatif au label « Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public », des modifications aux statuts ont été faites le 12 juin 2019 lors d'une Assemblée Extraordinaire de l'association.

Les articles suivants ont donc été intégrés ou modifiés aux statuts :

- Article 22 : Le comité de suivi : son objectif, sa régularité, sa composition.
- Article 23 : La nomination de la direction
- Article 24 : Le pouvoir de la direction
- Article 25 : L'équipe professionnelle permanente.

Les institutions partenaires du projet :

L'ETAT-Drac Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Ardèche et le Département de la Loire sont partenaires de l'association.

Du côté des collectivités locales, 16 communes et 2 communautés de communes sont partenaires du SOAR en 2023.

Un bilan annuel est adressé dans le 1^{er} semestre de l'année suivante et elles sont conviées à une demi-journée de présentation et d'échanges sur l'ensemble du projet où tous les partenaires institutionnels, sociaux culturels, les artistes, les habitants et les Public-Acteurs sont invités.

A titre consultatif, le SOAR peut convier aux différentes réunions de préparation, de concertation et de bilan, les institutions, les collectivités territoriales, les structures, les partenaires significatifs de l'association.

De façon plus globale, la directrice est en interaction permanente avec les élus et techniciens du territoire. Des réunions sont organisées plusieurs fois chaque année pour aborder des questions de politique culturelle, d'organisation et pour la constitution de la saison.

Le SOAR établit des conventions bipartites et triennales avec chaque collectivité partenaire pour le fonctionnement général du projet.

Un protocole d'accord « *pour un soutien coordonné et solidaire des collectivités locales partenaires au projet culturel et artistique de territoire(s) Quelques p'Arts....* » avait été signé en 2007 puis renouvelé le 17 novembre 2011 avec l'ensemble de ces collectivités. Le SOAR a renouvelé la signature de ce protocole d'accord en mars 2023 (annexe IV).

Autres conventions

Outre la convention pluriannuelle d'objectifs, qui est obligatoire dans le cadre du label, et les conventions bipartites, des conventions particulières pourront être établies avec l'Etat (Ministère de la Culture, Ministère de l'Education Nationale, Ministère des Affaires Sociales-politique de la ville...), les Conseils départementaux, les communes, les communautés de communes et autres établissements publics ou personnes morales, sur la base d'objectifs et de projets artistiques proposés par la direction et pouvant faire l'objet de soutiens financiers déterminés.

Certaines institutions, comme le Parc Naturel Régional du Pilat ou la Communauté de communes Arche Agglo et Annonay Rhône Agglo sont partenaires par le biais de conventions spécifiques.

4.2. Les moyens humains

4.2.1 - Les emplois

Après une période de renouvellement et de réorganisation des ressources humaines, l'équipe permanente est stabilisée.

L'équipe est composée actuellement de :

7 CDI : (6,5 ETP)

- une directrice (1 ETP)
- une assistante de programmation et de direction artistique (0,5 ETP)
- administratrice (1 ETP)
- un directeur technique (1 ETP)
- une responsable de la médiation (1 ETP)
- une chargée de communication (1 ETP)
- une assistante de direction (1 ETP)

En fonction de l'activité, des CDD pourront être embauchés pour accroissement temporaire de l'activité, sur des postes d'attaché-e ou de chargé-e de production (0,7 ETP par an jusqu'à présent). Pour la communication l'association pourra également avoir recours à des CDD courts de chargé-e de distribution (0,07 ETP environ). Enfin du personnel technique est embauché en CDDU tout au long de la saison (1,5 ETP environ).

Le SOAR s'engage à respecter toutes les obligations réglementaires concernant le personnel, notamment en matière salariale et de formation professionnelle. Ainsi le plan de formation a été mis en place au vu de cette réorganisation.

Le SOAR s'est mis en conformité avec ses obligations professionnelles en lien avec le plan de lutte contre les VHSS (violence et Harcèlement Sexiste et Sexuel), et va même plus loin en intégrant des clauses dans ses contrats, etc.

4.2.2 - Le bénévolat

Comme il est évoqué dans le chapitre « un concept d'environnement culturel accompagné par les gens », le concept de Public-Acteur (soit entre 50 et 100 personnes chaque année) comprend une part de ce que l'on peut appeler communément bénévolat. Ainsi, en 2022, 23 personnes se sont impliquées aux côtés du SOAR pour diverses tâches, ce qui correspond à 253,50 heures de bénévolat. D'autre part ces Public-Acteurs ont mis à disposition gratuitement des hébergements soit en 2022, 52 nuitées.

Par ailleurs l'article 31 des statuts de l'association prévoit la tenue de commissions composées de membres de l'Association et des publics acteurs. Le SOAR considère que le projet en lui-même participe à la formation permanente des « Public-Acteurs » de par l'implication de l'équipe permanente dans leur accompagnement et également par la transmission de l'expérience acquise entre les personnes qui accompagnent le projet depuis de nombreuses années. Le SOAR souhaite maintenir ce cap pour toutes les années à venir.

4.3. Les moyens architecturaux / moyens matériels

Le SOAR a un lieu principal (le lieu de fabrique) mais de multiples espaces sont mis à sa disposition sur l'ensemble de son territoire d'action par des communes, des communautés de communes ainsi que des partenaires (voir chapitre moyens d'aide à la production).

4.3.1 – Le lieu de fabrique : Il est la base du CNAREP

Le SOAR occupe une ancienne usine de filature d'une superficie de 1100m² à Boulieu les Annonay en location depuis 2006.

Au 2^{ème} étage :

- La partie bureau représente 250 m²
- Le Foyer 50 m²
- Le Plateau de répétition 150 m²
- La Résidence 100 m²

Au 1^{er} étage :

- Le stockage du matériel technique et le garage 100m²
- L'Atelier de construction et de bricolage 100m²
- Le Plateau de Résidence 150m²
- Des espaces de stockage en friche 200m²
- L'espace réservé à l'équipe professionnelle représente 25% et la partie réservée aux résidences 75%.

D'importants travaux ont été entrepris entre 2006 et 2008 afin de rendre le lieu de résidence fonctionnel (chauffage, puissance et mise aux normes électriques, plomberie...) grâce au soutien du Syndicat Mixte Ardèche Verte et du Conseil Régional Rhône-Alpes.

Après les travaux de raccordement électrique entrepris en septembre 2010, plusieurs investissements ont été effectués en 2011 :

- les travaux pour bénéficier d'une puissance électrique suffisante dans le lieu de résidence ;
- les travaux d'électricité du 1^{er} étage (loué depuis le 01 septembre 2010) ;
- la construction de douches et l'achat d'un cumulus de plus grande capacité ;
- l'équipement scénique du plateau de résidence.

En 2017 l'éclairage extérieur a été installé et en 2018 l'aménagement de la rampe d'accès pour les déchargements des véhicules techniques.

Dans les quatre années à venir, il serait nécessaire d'entreprendre d'autres aménagements d'amélioration de ces locaux, notamment en terme d'isolation thermique et envisager le changement de la chaudière qui date de 2008.

4.3.2 Le matériel

Un stock de matériel a été acheté au fil des années. Les derniers investissements sont :

Les investissements réalisés en 2019 :

En 2019 nous avons perçu une subvention de la DRAC de 10 000,00 €, pour l'achat de matériel son et lumières, pour une dépense totale de 12 381,44€, amortie sur 5 ans.

Des investissements ont également été réalisés pour l'aménagement des bureaux et de la résidence :

étagères, lampes, bureaux pour un montant de 2083,12 € amortis sur 5 ans.

Deux postes informatiques ont également été achetés pour la communication et l'assistante de direction pour un montant de 2500,00 € amortis sur 5 ans.

Un nouveau copieur Canon a été acheté auprès de l'entreprise Neveu pour un montant de 4080,00 € amorti sur 7 ans.

Enfin des gourdes consignées pour l'accueil des compagnies ont été achetées pour un montant de 1593,72 €, amorties sur 3 ans.

Au total, les investissements en 2019 s'élèvent à 22 896,66 € : 12 639,82 € dans le cadre de la subvention accordée par la DRAC et 10 256,84 € pour les autres investissements.

Les investissements réalisés en 2021 :

Un véhicule Dacia Lodgy de 7 places a été acheté pour les déplacements liés à l'accueil public et à la communication pour un montant de 17 301,76 €, ainsi que le matériel technique pour un montant de 4 832,21 € grâce à une subvention d'investissement de 22 000€ de la Région Auvergne Rhône Alpes. En dehors de cette subvention, du matériel informatique et de télécommunication a été acheté pour un montant de 7983,72 € amorti sur 36 mois.

Enfin des objets publicitaires (oriflammes, coussins spectateurs, etc) ont été achetés pour un montant de 2131,20 € amortis sur 24 mois.

4.3.3 Les véhicules

Le camion technique date de 2003 (acheté en 2012), il faut donc envisager de le remplacer rapidement car il est essentiel à l'activité.

La «Boissonnerie » est une camionnette équipée de réfrigérateurs. Elle date également de 2003 (achetée en 2014). C'est un élément important de la convivialité lors des représentations ou des sorties de résidences. Elle fait également partie intégrante de notre signalétique : c'est un repère pour le public.

En 2018, une fondation (Créavenir) a financé l'aménagement d'une rampe de sortie pour les véhicules techniques.

En 2021, la subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes a permis l'achat d'un véhicule 7 places pour les déplacements liées à l'accueil public et à la communication.

4.3.4 La résidence

De petits investissements seront à prévoir :

- équiper les chambres du lieu d'hébergement de rangements,
- rénovation de l'éclairage,
- renouveler la vaisselle et les ustensiles de cuisine,
- renouveler le linge de maison,
- effectuer quelques travaux de rénovation dans les sanitaires.

4.3.5 Le matériel informatique

Les investissements réalisés en 2019 et 2021 ont permis de renouveler le parc informatique vieillissant. Mais cela a également permis d'améliorer l'accès internet en passant d'abord de l'adsl à la 4G en 2021, puis à la fibre en 2022.

Un serveur informatique local de dernière génération a également été mis en place en 2020, permettant de hiérarchiser les accès des différents membres de l'équipe.

Enfin un système de sauvegarde informatique automatique a été mis en place en 2022, auprès d'un prestataire local.

Un important travail a également été réalisé au niveau de la gestion des codes d'accès en 2020, ainsi qu'au niveau du système de classement des fichiers informatiques sur le serveur.

Enfin la téléphonie numérique a été mise en place en 2021.

4.4. Aboutir à la consolidation structurelle et budgétaire

Les engagements pris dans la précédente convention, et depuis la labellisation en 2013, par l'État – Ministère de la Culture, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche, étaient de pérenniser globalement l'activité pour que le SOAR puisse mener à bien dans son entièreté et dans sa complexité, les missions inhérentes à un Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public. Cette pérennisation et la consolidation structurelle du projet devaient se traduire par la stabilisation de l'emploi et du fonctionnement.

Aussi, l'équipe permanente est passée de 5,52 emplois temps plein en 2012 pour atteindre un équivalent de 9,15 emplois temps plein en 2022.

Par ailleurs grâce à l'aide de nos partenaires et aux diverses concertations avec les collectivités territoriales le projet a été redimensionné et le SOAR a pu se maintenir.

Pour autant l'importante inflation de ces dernières années et l'inéluctable augmentation des charges de personnel ne se sont pas accompagnées des soutiens nécessaires et les équilibres trouvés restent conjoncturels. L'équilibre budgétaire de la structure reste très précaire.

Pour 2023-2026, afin de faire face aux fortes augmentations des fluides, des frais de déplacements, de restauration, etc. ainsi que celles de la masse salariale, il a été décidé de revoir les dépenses allouées à l'activité et notamment aux rémunérations artistiques à la baisse.

Le SOAR engage par ailleurs une réflexion afin de consolider son projet. Cette réflexion passe par une constante adaptation du projet en fonction des évolutions des territoires et des financements, ainsi que par une réorganisation de son fonctionnement opérationnel.

Il importe aujourd'hui de trouver un équilibre qui permette de tenir tout simplement, et ainsi **de pérenniser « l'environnement culturel »**.

Afin que le SOAR puisse continuer à:

- porter un projet artistique, culturel et d'éducation populaire ;
- stimuler l'écosystème fertile qu'il a contribué à enrichir en coopération avec la grande diversité de ses partenaires et cela depuis 35 ans ;
- affirmer sa singularité en répartissant son travail et son ingénierie sur l'ensemble de son territoire d'actions, de manière équitable et la plus équilibrée possible.

Arriver à un équilibre tenable : c'est l'enjeu qui se présente à nouveau pour l'avenir et cela dès 2023 afin de continuer à dynamiser les territoires et affirmer son rôle de Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public.

« Innover encore et toujours, pour déjouer les embûches des contraintes budgétaires.... et transmettre le gout de la relation» Palmira Picòn

Annexe II

Indicateurs

Les indicateurs suivants (non exhaustifs) feront l'objet d'un examen attentif en comité de suivi :

La production:

- nombre de coproduction/apport en production
- montant global et annuel des apports numéraires en production ou coproduction
- mise en relation des compagnies aidées ou coproduites avec les autres établissements culturels susceptibles de favoriser leur diffusion
- la place des femmes dans la création et la diffusion artistique

L'accueil en résidence :

- nombre d'équipes accueillies, durée, prise en compte de leur relation au territoire et aux populations
- conditions d'accueil en terme logistique
- accompagnement des équipes

La diffusion :

- nombre de spectacles diffusés
- zones de diffusion
- fréquentation

La relation au milieu scolaire et à la jeunesse

- la relation avec les enseignants (formation de formateurs, documents qui leur sont destinés...)
- La fréquentation des spectacles pour l'enfance et la jeunesse
- les projets en milieu scolaire (nombre, type, public visé...)
- les autres actions artistiques et culturelles pour la jeunesse hors milieu scolaire (nombre, type, public visé...)
- la part des groupes scolaires par rapport au nombre total des abonnés et par rapport au nombre total des spectateurs

L'emploi :

- nombre de salarié et nombre d'ETP
- effectif détaillé : poste, ancienneté, classification
- la formation continue des salariés
- indicateurs chiffrés sur la répartition homme/femme

La communication:

- le type d'outils de communication et leur lien par rapport à la stratégie de communication ;
- l'évolution de la communication immatérielle : internet, emailings, réseaux sociaux, ...

Le lien avec le territoire :

- autour des spectacles (rencontres, répétitions publiques, éclairages publics...)
- les projets hors milieux scolaires
- les projets en direction des publics empêchés (hôpital, prison...) ou éloignés de la culture : les territoires ruraux ou en quartiers prioritaires (type d'actions, fréquentation,...)
- les projets et stages en direction des amateurs
- les partenariats durables avec les autres structures du territoire

Annexe II Indicateurs

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Accès pour tous à l'offre culturelle	Augmenter la fréquentation	Fréquentation payante	993	900	900	900	900
		Fréquentation totale	24398	24000	24000	24000	24000
	Développer les actions d'éducation artistique et culturelle (EAC)	Nombre d'enfants et de jeunes ayant bénéficié d'une action EAC	3231	2500	2500	2500	2500
		Volume d'heures consacré à l'EAC en faveur des enfants et des jeunes	320	280	280	280	280
		Nombre de structures bénéficiaires d'actions EAC	23	20	20	20	20
	Diffuser davantage les œuvres	Nombre de représentations hors ville siège, dont celles ayant lieu dans les zones prioritaires	131	97	93	90	90
		Nombre de spectacles au siège donnant lieu à plus de trois représentations	13	11	12	13	14
	Soutien à la création artistique	Veiller à l'importance de la création dans l'offre artistique	Nombre de productions <u>ou</u> productions déléguées diffusées pour la 1ère fois	0	0	0	0
Promouvoir l'emploi artistique		Part du budget consacrée à la masse salariale artistique	1,0%	1,1%	1,2%	1,1%	1,1%
Mise à disposition des structures		Nombre total de jours de résidence	97	95	93	91	90
Situation financière	Développer les ressources propres	Taux de ressources propres	10,4%	8,1%	8,2%	8,8%	9,1%
	Maîtriser les charges fixes	Evolution des charges fixes	13,64%	6%	4%	2%	2%
Structuration de la profession	Participer à la structuration de la profession	Proportion de 1ère et 2ème créations soutenues (en coproduction, diffusion ou résidence) - dont élèves diplômés de la FAIAR et autres écoles DNSP	35%	36%	37%	38%	39%
			4	4	4	5	5

Annexe II Indicateurs

Axes stratégiques	Objectifs opérationnels	Indicateurs	2022	2023	2024	2025	2026
Soutien à la diffusion artistique	Développer des partenariats à l'international	Nombre de partenariats à l'international	3	2	2	2	2
Indicateurs égalité F/H	Soutien à la création artistique	Part du budget de (co-) production "hors directrice/directeur" allouée à des femmes	55%	50%	50%	50%	50%
		Proportion de femmes "artistes associées"	55%	50%	50%	50%	50%
	Programmation et diffusion artistique	Proportion de femmes au "générique"* d'un spectacle produit par la directrice/le directeur	0	0	0	0	0
		Proportion de représentations dont la mise en scène est assurée par une femme	26%	30%	35%	40%	45%
Emploi	Stabiliser l'équipe permanente	Nombre d'ETP CDI	6,5	6,5	6,5	6,5	6,5
	Stabiliser les moyens humains	<i>Part de la masse salariale / budget</i>	45%	50%	50%	51%	51%
Transition écologique	Réduire les émissions de Gaz à effet de serre	<i>Calculer le bilan carbone chaque année</i>	148	144	140	136	131

Annexe III : Budgets prévisionnels

CHARGES	Réalisé N-1	Prev N	Prev N+1	Prev N+2	Prev N+3
	2022	2023	2024	2025	2026
Charges décaissables	884 875,47 €	800 219,67 €	764 413,30 €	802 995,26 €	811 741,68 €
Dépenses de structure	429 195,78 €	420 224,01 €	428 689,80 €	432 171,83 €	440 045,16 €
Masse salariale permanente	339 744,40 €	323 781,52 €	334 788,64 €	335 851,99 €	342 360,29 €
<i>Dont masse salariale artistique permanente*</i>					
Frais de fonctionnement	88 086,51 €	96 104,16 €	93 268,00 €	95 669,09 €	97 047,09 €
<i>Dont Achats de marchandises et de fournitures</i>	<i>4 799,85 €</i>	<i>4 042,27 €</i>	<i>5 465,00 €</i>	<i>5 565,00 €</i>	<i>5 565,00 €</i>
<i>Dont services extérieur, autres charges de gestion courante</i>	<i>34 798,77 €</i>	<i>40 435,91 €</i>	<i>36 078,00 €</i>	<i>37 260,00 €</i>	<i>38 616,00 €</i>
<i>Dont loyer conventionnel*</i>	<i>47 531,04 €</i>	<i>51 157,18 €</i>	<i>50 600,00 €</i>	<i>50 600,00 €</i>	<i>50 600,00 €</i>
<i>Charges en nature / supportées par des tiers*</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>
<i>Personnel technique hors activité</i>	<i>956,85 €</i>	<i>468,80 €</i>	<i>1 125,00 €</i>	<i>2 244,09 €</i>	<i>2 266,09 €</i>
Impôts et taxes	- €	- €	- €	- €	- €
charges financières et bancaires	27,43 €	6,73 €	333,16 €	350,76 €	337,78 €
charges exceptionnelles, autres charges de structures	1 337,44 €	331,60 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Communication générale					
Autres charges de gestion					
Dépenses artistiques	357 154,39 €	298 554,85 €	261 033,50 €	286 220,37 €	286 952,95 €
Masse salariale non permanente	65 272,78 €	43 660,82 €	43 495,50 €	54 322,37 €	54 854,95 €
<i>Dont artistique</i>					
<i>Dont technique</i>	<i>65 272,78 €</i>	<i>43 660,82 €</i>	<i>43 495,50 €</i>	<i>54 322,37 €</i>	<i>54 854,95 €</i>
<i>Dont accueil</i>					
Charges de production et co-production	116 448,22 €	66 084,01 €	60 650,00 €	69 700,00 €	69 700,00 €
<i>Coproductions en numéraire</i>	<i>77 266,50 €</i>	<i>46 160,95 €</i>	<i>41 500,00 €</i>	<i>41 500,00 €</i>	<i>41 500,00 €</i>
<i>Productions déléguées ou frais liés aux résidences de création et de diffusion</i>	<i>39 181,72 €</i>	<i>19 923,06 €</i>	<i>19 150,00 €</i>	<i>28 200,00 €</i>	<i>28 200,00 €</i>
<i>Productions de l'artiste directeur</i>					
Charges de diffusion	172 243,59 €	184 698,32 €	152 780,00 €	158 590,00 €	158 790,00 €
<i>Achat de spectacles</i>	<i>97 890,04 €</i>	<i>110 593,45 €</i>	<i>90 000,00 €</i>	<i>90 000,00 €</i>	<i>90 000,00 €</i>
<i>Frais de tournées</i>	<i>74 353,55 €</i>	<i>74 104,87 €</i>	<i>62 780,00 €</i>	<i>68 590,00 €</i>	<i>68 790,00 €</i>
Autres activités artistiques	3 189,80 €	4 111,70 €	4 108,00 €	3 608,00 €	3 608,00 €
Dépenses liées à l'action culturelle	54 124,53 €	39 978,10 €	31 100,00 €	42 443,05 €	42 553,57 €
Masse salariale non permanente	9 404,39 €	10 330,90 €	9 450,00 €	11 273,05 €	11 383,57 €
<i>Dont artistique</i>	<i>9 237,14 €</i>	<i>10 295,81 €</i>	<i>9 450,00 €</i>	<i>9 028,97 €</i>	<i>9 117,49 €</i>
<i>Dont technique</i>	<i>167,25 €</i>	<i>35,09 €</i>	<i>- €</i>	<i>2 244,09 €</i>	<i>2 266,09 €</i>
<i>Dont accueil</i>					
Autres charges d'actions culturelles	44 720,14 €	29 647,20 €	21 650,00 €	31 170,00 €	31 170,00 €
Dépenses liées à l'action commerciale	6 035,52 €	4 540,21 €	4 950,00 €	5 220,00 €	5 250,00 €
Communication institutionnelle de saison & édition	38 365,25 €	36 922,50 €	38 640,00 €	36 940,00 €	36 940,00 €
Charges non-décaissables	24 633,32 €	19 249,01 €	14 471,63 €	10 212,97 €	5 535,60 €
Dotations aux amortissement et aux provisions	24 633,32 €	19 249,01 €	14 471,63 €	10 212,97 €	5 535,60 €
TOTAL CHARGES	909 508,79 €	819 468,68 €	778 884,93 €	813 208,23 €	817 277,28 €
RESULTAT NET	6 481,86 €	- €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

PRODUITS	Réalisé N-1	Prev N	Prev N+1	Prev N+2	Prev N+3
	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes encaissables	901 201,54 €	807 829,86 €	773 026,80 €	813 068,00 €	817 068,00 €
Subventions***	804 496,87 €	734 057,75 €	720 266,20 €	743 000,00 €	744 000,00 €
Ministère de la Culture subvention de fonctionnement (Prog 131)	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
Ministère de la Culture : subvention(Prog 131) aide à la résidence	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
Ministère de la Culture subvention affectée à l'action culturelle (Prog 224)	23 297,00 €	18 072,00 €	6 158,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
Ministère de la Culture : subventions affectées	15 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Ministère de la Culture : Autres subventions***	12 614,00 €	2 514,00 €	- €	5 000,00 €	6 000,00 €
Autres Ministères	- €	- €	- €	- €	- €
Région subvention de fonctionnement	100 000,00 €	80 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €
Région subvention affectée	6 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Département subvention de fonctionnement (Ardeche)	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €	130 000,00 €
Département subvention de fonctionnement (Loire)	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Groupement de communes subvention de fonctionnement	77 000,00 €	77 000,00 €	77 000,00 €	77 000,00 €	77 000,00 €
Ville(s) subvention de fonctionnement	126 000,00 €	122 000,00 €	122 000,00 €	122 000,00 €	122 000,00 €
dont Ville d'Annonay	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
Ville(s) subvention affectée	- €	- €	- €	- €	- €
Groupement de communes subvention de affectée (CTEAC)	8 000,00 €	5 500,00 €	8 108,20 €	10 000,00 €	10 000,00 €
Union européenne (programme leader Ardeche verte)	19 200,00 €	19 200,00 €	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
Aides spécifiques	10 385,87 €	2 771,75 €	- €	- €	- €
Dont ADEME	5 000,00 €	- €	- €	- €	- €
Dont ONDA					
Dont aides à l'emploi	5 385,87 €	2 771,75 €	- €	- €	- €
Recettes propres	95 698,72 €	73 478,30 €	52 293,57 €	69 868,00 €	72 868,00 €
Recettes de billetterie (activité artistique)	4 824,00 €	4 295,00 €	3 000,00 €	4 600,00 €	4 800,00 €
Mécénat	10 430,00 €	560,00 €	550,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €
Dont Mécénat d'entreprise, de particulier					
Dont Dons et legs					
Dont Parrainage et partenariat					
Vente de spectacles (partenariat sur spectacle) "pôle ressources"	54 100,00 €	50 600,00 €	31 500,00 €	45 500,00 €	46 000,00 €
Echange de marchandises					
Recettes de Coproduction					
Recettes de tournées					
Locations d'espace, redevance	- €	- €	- €	- €	- €
Editorial, produits dérivés					
Captations					
Bar, restauration	4 161,14 €	6 158,30 €	5 101,57 €	4 768,00 €	5 068,00 €
Recettes liées à l'action culturelle	10 625,00 €	8 865,00 €	12 142,00 €	10 000,00 €	11 000,00 €
Dont billetterie					
Autres recettes propres	11 558,58 €	3 000,00 €	- €	2 000,00 €	2 000,00 €
Recettes financières, recettes exceptionnelles	1 005,95 €	293,81 €	467,03 €	200,00 €	200,00 €
Recettes non-encaissables	14 789,11 €	11 638,82 €	5 858,13 €	140,24 €	209,28 €
Reprises sur provisions	6 580,00 €	5 000,00 €	- €	- €	- €
quote-part des subventions d'investissement virée au compte de résultat	8 209,11 €	6 527,40 €	5 858,13 €	140,24 €	209,28 €
transfert de Charges	- €	111,42 €	- €	- €	- €
TOTAL PRODUITS	915 990,65 €	819 468,68 €	778 884,93 €	813 208,24 €	817 277,28 €

NOTICE EXPLICATIVE BUDGÉTAIRE POUR LES ANNÉES 2023-2026

A) Les Recettes :

Les budgets prévisionnels ont été construits sur la base de produits constants :

- Les subventions de fonctionnement n'ont pas été envisagées avec des projections d'augmentation afin de ne pas engager nos partenaires publics dans un schéma d'accroissement de leur participation financière. Néanmoins la baisse de la Région intervenue en 2023 ayant fortement fragilisé l'équilibre budgétaire du SOAR, des demandes d'augmentations seront faites chaque année.
- Les recettes liées aux partenariats ont été planifiées avec une baisse en 2024, et une très légère évolution ensuite. En effet, ce poste peut varier d'une année sur l'autre car il dépend de notre activité, de l'évolution des partenariats sur le territoire, des projets (important partenariat de 11500 € en 2023 avec le projet Backnang, dont on ne sait encore comment il pourra être reconduit). Il est impossible à ce jour de savoir quels seront ces montants sur des années à venir. Le choix a été de positionner la fourchette basse constatée ces dernières années. Leur légère augmentation va de pair avec la volonté de Quelques p'Arts d'augmenter ses ressources propres.
- De même, les recettes de billetterie et de mécénat ont été prévues en légère augmentation. (à noter que le mécénat de 2022 était exceptionnellement élevé du fait d'un mécénat exceptionnel lié au projet avec le vigneron Nicolas Badel)
- Le SOAR continuera à solliciter les aides spécifiques liées à l'Education Artistique et Culturelle, CTEAC, au Contrat de Ville, aux aides liées à l'accueil de compagnies en résidence, aux projets entrant dans le cadre du programme « Leader », etc... Certaines aides ont d'ores et déjà été inscrites : subvention EAC de la DRAC, subvention « résidences » de la DRAC pour le projet « En recherche », subvention CTEAC, Leader et aides à l'emploi. N'ont pas encore été inscrites mais pourront être sollicitées en fonction des projets chaque année : les aides liées au Pass culture, à l'été culturel, au contrat de ville, à l'ONDA, etc.
Les montants intégrés sur la période 2023-2026 ont été choisis avec prudence au regard de notre activité.

B) Les Charges :

- Les dépenses de structure :

Les charges liées au personnel permanent sont en nette progression sur les années 2023-2026, du fait des augmentations liées à l'ancienneté prévues dans la convention collective et à l'anticipation des revalorisations négociées annuellement par les organisations professionnelles du secteur.

Les charges liées à la masse salariale non permanente sont revues à la baisse entre 2022 et les années suivantes pour s'adapter à la baisse d'activité et suite à réorganisation des tâches en interne.

Les frais de fonctionnement restent stables à l'exception d'augmentations liées aux assurances, fluides et loyer.

- Les dépenses artistiques :

Elles sont hélas la variable d'ajustement budgétaire.

Les recettes n'augmentent pas contrairement aux charges liées au personnel et ne pouvant réduire les autres charges fixes, il est donc impératif pour trouver l'équilibre de diminuer l'activité.

Dès 2023, les postes « charges de production » perd 38 000 € celui des charges de diffusion perd 34 000 € et les dépenses liées à l'action culturelle 18 000 €, pour se stabiliser sur les années suivantes. L'année de la transmission et du tuilage entre la précédente et la nouvelle direction, il faudra compter une baisse des dépenses artistiques pour pouvoir absorber l'augmentation temporaire de la masse salariale liée à cette période de transmission, à moins d'une aide exceptionnelle des partenaire pour cela.

Il apparaît néanmoins de façon évidente qu'au niveau des subventions de fonctionnement, le SOAR se situe au niveau des montants planchers relatifs au label des Centre Nationaux des Arts de la Rue. Si ces montants n'évoluent pas à la hausse, il faudra maîtriser ou plus précisément diminuer les charges liées à l'activité afin de trouver l'équilibre budgétaire car les frais fixes vont forcément augmenter. Le risque pourrait également se porter sur une réduction de l'emploi.

En tout état de cause le SOAR continuera à chercher de nouvelles ressources.

PROTOCOLE D'ACCORD

pour un soutien coordonné et solidaire des collectivités locales partenaires au projet culturel et artistique de territoire(s) Quelques p'Arts... Centre national des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)

Considérant que

- Quelques p'Arts... Centre national des arts de la rue et de l'espace public est conduit depuis 2003 par l'Association Secteur Ouvert des Arts de la Rue (SOAR), créée par Palmira Picon-Archier. C'est aujourd'hui une structure de référence pour les arts de la rue, et en matière de développement de projet territorial.
- Ce projet est basé sur l'expérience forgée par le Festival de la Manche d'Annonay dès 1988, avec les Prébambules, les premières résidences et la Journée des Mômes dès 1993, par la première Saison en 2000 (créée dans le cadre du Contrat Global de Développement), mais aussi sur les fondements du SOAR.
- La structure SOAR soutenue par les signataires du présent protocole, ci-après désignés comme les Partenaires, est née dans le cadre de la concertation menée avec l'État, la Région Rhône-Alpes (actuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes) et le Département de l'Ardèche, pour réaliser un projet artistique et culturel de territoire(s). La conduite de ce projet territorial, tel qu'il était proposé et accepté, présentait des coûts importants. Il était alors demandé au SOAR : d'une part de démontrer qu'un nouvel élan était possible, et d'autre part de prouver sa capacité à fédérer les collectivités locales, pour que les aides importantes nécessaires à ce projet puissent se justifier. La concertation a conduit à l'idée d'une préfiguration, d'un conventionnement et d'une progression des aides. C'est dans cette perspective que le SOAR a travaillé.
- La signature en 2005 de la convention triennale avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche a permis une première consolidation financière du SOAR. Le label Scène Régionale Rhône-Alpes obtenu en 2006 et son inscription dans le réseau régional et national des Institutions Labellisées du Spectacle Vivant sont autant d'étapes dans l'évolution et la reconnaissance du projet précurseur et exemplaire que mène le SOAR.
- Le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs 2009-2011 et son avenant pour l'année 2012 a permis au projet "Quelques p'Arts...Scène Rhône-Alpes" de sortir progressivement de sa phase de préfiguration. Le protocole d'accord signé entre le SOAR et les Partenaires fin 2011 a marqué une étape importante : d'une part il a valorisé le chemin déjà parcouru, mais surtout il a réaffirmé le soutien coordonné et solidaire de ses partenaires et leur accompagnement vers la labellisation Centre national des arts de la rue et de l'espace public.
- Au cours de l'été 2013, lors du Festival d'Avignon, la Ministre de la Culture, Mme Aurélie Filipetti annonce la labellisation de Quelques p'Arts... en Centre National des Arts de la Rue. Avec ce label l'État reconnaît le travail de défrichage démarré il y a 25 ans pour faire avancer une forme de décentralisation culturelle originale et inhérente aux territoires. Cette labellisation a également eu pour conséquence de passer d'une "association de préfiguration..." (APSOAR) à un "secteur ouvert des arts de la rue" (SOAR). En sortant le projet de la préfiguration, le nom de l'association peut enfin se séparer du A et du P pour devenir en 2014, le SOAR.

Paraphes :

MU
UB

MP

AD

EN

XOS

JD

JAR

TL

Q

VH

AN

CP

DB

Protocole d'accord Collectivités locales / Quelques p'Arts...CNAREP

1/8

JLK

P.C

ES P.B

BF

- L'augmentation des moyens financiers des partenaires de la convention pluriannuelle d'objectifs dans le cadre de cette labellisation a permis au SOAR de prendre toute son ampleur et au projet son envergure actuelle. S'en est suivi une période de stabilité durant laquelle le SOAR a pu asseoir sa structuration et renforcer son ancrage territorial. Aujourd'hui, il ne fait nul doute pour les Partenaires que Quelques p'Arts... est un projet de référence, largement repéré tant par les habitants que par les artistes et les professionnels du secteur.

- Le SOAR a engagé son action territoriale dans une démarche systémique et transversale où l'action artistique et l'éducation populaire sont complémentaires. Elle est destinée à diffuser des œuvres artistiques, dans une logique constante de soutien à leurs créateurs et de rapprochement de ces derniers avec les publics. Avec la création de son Pôle Ressources, le SOAR s'est doté d'un dispositif souple lui permettant de développer son travail de médiation, d'animation, d'écoute et de concertation avec les acteurs des territoires concernés (associatifs, éducatifs, sociaux, santé, culturels...).

- Le SOAR répond aux enjeux d'un projet de service public, en termes d'équilibre territorial, de diffusion, de soutien à la création, de résidences, de développement des publics, de médiation, de travail en réseau...








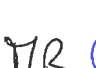

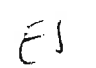




- Depuis sa création, le SOAR a donc su maintenir la dynamique créée en 1988 et, tout en s'adaptant aux contextes, a entraîné une nouvelle énergie. Son activité s'est donc organisée à partir du Nord Ardèche sur un secteur géographique permettant un projet global, cohérent et solidaire partagé avec des communes et des communautés de communes partenaires, offrant les conditions d'un "environnement culturel" et une présence artistique régulière sur le(s) territoire(s). Ainsi, à partir de Boulieu-lès-Annonay où se trouve son lieu de fabrication, l'activité du SOAR... se répartit sur un large espace géographique s'étendant sur environ 2127 km² (soit 166 067 habitants composé d'une quarantaine de paysages différents en Ardèche, en Drôme, et en Loire.

Aujourd'hui le SOAR... est partenaire de deux Communautés de communes : Porte de DrômArdèche et Val'Eyrieux. Si le nombre d'entités partenariales a diminué du fait des fusions communautaires, les regroupements ont entraîné l'agrandissement du champ d'action car les territoires ont été étendus.

Les seize communes partenaires sont : Annonay, Boulieu-lès-Annonay, Colombier le Vieux, Pailharès, Satillieu, St Désirat, St Symphorien de Mahun, Peaugres, Pélussin, Vernosc-lès-Annonay, Villevocance, Vinzieux et le groupement des communes de Cheminas, Lemps, Sécheras, Vion.

Ces partenariats prennent la forme de conventions pluriannuelles qui sont renouvelées tous les trois ans. Lors de la précédente Convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Etat, le Département et la Région (2019-2022), la Ville d'Annonay a accepté d'être signataire de cette convention et de siéger au comité de suivi afin de renforcer la représentativité des collectivités locales partenaires.

D'autres conventions annuelles sont faites dans le cadre du Pôle ressources pour des actions spécifiques avec : Le Parc Naturel Régional du Pilat, Annonay Rhône Agglo, les Communautés de Communes Val Eyrieux et Arche Agglo pour des projets réguliers sollicitant l'expertise artistique, culturelle et de médiation du SOAR ou encore pour des coréalizations.

MV MF  EN  DD  MAR  TL  VH  AN  TR  CP  EB  P.C.  JLK  BF  DB  HB

- Depuis 2002 (21 ans) sans compter les années Préambules, le SOAR et les collectivités locales partenaires expérimentent cette forme d'organisation en matière de projet artistique et culturel de territoires qui a fait ses preuves. Les signataires du présent Protocole souhaitent réaffirmer leur soutien, et manifester leur volonté de voir Quelques p'Arts... être consolidé par les partenaires de la Convention Pluriannuelle d'Objectif que sont l'État, la Région et le Département. Ils souhaitent aussi réaffirmer l'assise territoriale que représente la portée de cette coopération, et se félicitent de la reconnaissance nationale du SOAR. Elle entraîne la reconnaissance de chaque partenaire local. Aussi il est important de réaffirmer l'attachement que les partenaires politiques et l'ensemble des parties prenantes ont pour le Centre national des arts de la rue et de l'espace public Quelques p'Arts...

- Grâce à son savoir-faire et à la médiation effectuée avec les élus locaux, la préfiguration du projet ambitieux et exigeant pour un territoire élargi, telle qu'elle a été proposée en 2003, est considérée comme aboutie.

Or, la stagnation des moyens financiers des partenaires de la Convention pluriannuelle d'objectifs depuis ces cinq dernières années (État depuis 2017, Département Ardèche depuis 2018, Région depuis 2013...) d'une part,

Et d'autre part la disparition progressive durant ces sept dernières années de plusieurs dispositifs qui venaient en support de son fonctionnement,

Ont fortement fragilisé le SOAR, qui a dû progressivement baisser la voile, avec notamment une année 2023 particulièrement impactée. Alors que le Pays connaît une inflation sans précédent, ce double mouvement fragilise hélas l'équilibre budgétaire et en conséquence le cœur même du projet. Le SOAR a besoin de retrouver au minimum les moyens que ces dispositifs lui apportaient.

Les Partenaires décident de signer le protocole d'accord suivant :

ARTICLE 1 : Objet

Le Protocole d'accord a pour objet d'affirmer le soutien des Partenaires à ce projet exemplaire qui mobilise de manière concertée et cohérente les acteurs locaux des territoires concernés par ses actions.

En plus de ce soutien local, l'ensemble des Partenaires demande que la structure soit consolidée dans le cadre du label Centre national des arts de la rue et de l'espace public avec les partenaires que sont l'Etat – Ministère de la Culture, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de Ardèche par le biais d'une revalorisation des aides budgétaires.

Les Partenaires affirment aujourd'hui leur souhait de voir la Région Auvergne-Rhône-Alpes signataire de la Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 et continuer de siéger aux comités de suivi à l'instar de la période précédente.

Les Partenaires souhaitent enfin que la commune d'Annonay puisse à nouveau être signataire de la Convention pluriannuelle d'objectifs 2023-2026 et continue de siéger au comité de suivi en tant que membre représentatif des collectivités locales partenaires.

SP MV MD ED EN TJ P.D. FJ JLK P.C. HS MAR VHT AN CR TR CC DB

ARTICLE 2 : Enjeux

2-1 : le projet du SOAR comme agent nécessaire au service du développement local, social et culturel

Selon les termes des conventions passées entre les Partenaires et le SOAR : le projet artistique et culturel de territoire élargi "Quelques p'Arts..." ne prend pas, de fait, la forme d'un "équipement culturel central", mais offre plutôt la possibilité de vivre et de partager "un environnement culturel" riche et stimulant où la population est impliquée. Dans ce projet, chaque village, chaque quartier, chaque commune est considérée à part entière comme un lieu de culture intégré à un système plus large dans lequel s'établissent une synergie et une mise en mouvement des personnes. Cette action, envisagée comme moyen de communication sociale, a pour objectif de créer une dynamique collective au service du développement local, social et culturel.

Le SOAR a démontré à ses Partenaires par ces huit années de préfiguration puis par les dix années de consolidation qui ont suivi, sa capacité à assurer une programmation équilibrée et solidaire pour l'ensemble de la population, aussi bien dans les communes rurales, les villes bourg, que dans les quartiers sensibles. Les Partenaires jugent que l'ensemble de ce projet est à ce titre une expérience exemplaire sur le plan national, en tant qu'outil de territoire qui a su dynamiser une coopération intercommunale, intercommunautaire, et qui a mis en place une cohérence à même de répondre à celle de la politique culturelle recherchée actuellement.

Un environnement culturel

Le SOAR agit pour rendre "l'art public" et en ce sens la structure réalise pleinement ce que les partenaires attendent de la part des équipements institutionnels : la décentralisation de la diffusion pour un accès élargi à la culture et le développement des publics.

Ainsi le CNAREP élabore ses actions avec les collectivités, leurs acteurs locaux et leurs différents réseaux (éducatifs, associatifs, sociaux, hospitaliers...), et travaille avec les acteurs départementaux, régionaux, nationaux et européens. L'axe « Pôle Ressources » a un rôle de développeur et de mise en relation des différents acteurs.

Le projet se répartit sur un large "espace" maillé de multiples partenaires à l'intérieur comme à l'extérieur de celui-ci. Son "espace scénique" s'étend à l'ensemble du secteur géographique que dessinent les communes et les communautés de communes partenaires et son rayonnement va bien au-delà. Il assure un projet solidaire, cohérent, régulier, en termes d'équilibre territorial, de diffusion, de soutien à la création, de résidences, de développement des publics, et participe à la décentralisation culturelle au cœur même de multiples territoires de vie.

Ainsi, ce n'est pas moins d'une quarantaine de paysages différents qui deviennent, chaque saison des lieux de représentation. Rues, places de villages, pieds d'immeubles, lacs, bords du Rhône, exploitations agricoles, salles communales, friches... autant d'espaces-théâtre répartis sur l'ensemble des collectivités partenaires du projet. Autant de lieux pour renouveler les formes de rassemblements artistiques et esthétiques et permettre une circulation originale des œuvres et des gens ainsi que des rencontres exceptionnelles entre artistes et habitants. Ses missions et ses responsabilités intègrent la notion de développement durable depuis le début et son engagement dans la transition écologique s'est intensifié depuis 2022. En effet le SOAR a défini une stratégie climat qui consiste à calculer chaque année son bilan carbone et à définir une trajectoire de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre sur la base d'un plan d'action concret.

MV
4B

HP

YD

EN

OS

DD

TAR

TL

OR

CP

JH

AN

TR

BF

DB

P.C

P.B

JLK

ES

Les Partenaires pensent que le SOAR renforce la diffusion des œuvres et des autres activités artistiques, relaie le développement culturel dans des zones souvent défavorisées, entraîne une participation active des personnes, favorise l'éducation artistique des plus jeunes et interpelle un public toujours plus large en lui facilitant l'accès aux œuvres et en valorisant le patrimoine... Autant de missions qui contribuent réellement au schéma de développement concerté de ce territoire élargi.

C'est pour cela que le terme "d'équipement culturel" laisse place ici à un concept plus global "d'environnement culturel". Ainsi, le projet artistique et culturel de territoire(s) s'appuie sur des principes de coopération, avec et entre les collectivités locales principalement rurales, et de permanence culturelle participative. Au plus près des personnes, avec des partenaires foisonnants, il cultive en permaculture, avec un terreau de dynamiques sociales, humaines et écologiques.

Au-delà d'une action artistique et culturelle

Il s'agit de conduire une action transversale par laquelle l'art et la culture deviennent des moteurs essentiels du développement local et social. Ce projet est conçu pour agir avec les habitants dans leur environnement. Il s'agit de créer des dynamiques capables d'avoir de réelles répercussions dans la vie quotidienne, affective, sociale et économique, ainsi que sur le plan du tourisme. Il s'agit de favoriser l'épanouissement et l'insertion des personnes dans la société, et notamment des jeunes. Il s'agit enfin de valoriser les actions artistiques comme des espaces d'imaginaires fédérateurs de lien social et de mobilisation individuelle et collective.

Plaçant la personne au centre du projet, le SOAR la considère comme un être de culture pouvant participer à la vie locale, sociale, et culturelle. Dans cette lignée, Quelques p'Arts... œuvre pour le respect des droits culturels. De même le SOAR accorde tout autant d'importance à la manière de conduire le projet qu'à sa dimension artistique, portant une attention constante à la relation humaine, la relation au temps, la relation à l'espace.

La complicité entre le SOAR et chacune des communes, ainsi que les habitants, les acteurs locaux et les artistes, permet de conduire des écritures singulières et des aventures différentes en fonction des "espaces théâtres" possibles pour répondre à la diversité et aux spécificités qui caractérisent les champs artistiques des Arts de la Rue et des autres formes proposées.

C'est une autre définition de l'action artistique et culturelle qui se joue ici : la création artistique et la démarche d'éducation populaire prises en compte pour elles-mêmes et de manière complémentaire.

La manière de s'adresser aux gens, de les accompagner, d'établir la communication entre publics et artistes, s'avère, dans cette optique, tout aussi importante que la dimension esthétique de l'œuvre.

Les Partenaires constatent la portée exemplaire de ce projet qui a pu inspirer de nombreuses initiatives tant sur le territoire national qu'au niveau local.

Paraphes : TL, MV, BP, HP, EN, PS, DD, MAR, An, CR, TR, CP, DB, JLK, ES, P.B, V.H, J.C

Protocole d'accord Collectivités locales / Quelques p'Arts...CNAREP 5/8

2-2 : les enjeux de ce nouveau Protocole d'Accord

Les Partenaires se sont engagés auprès du SOAR pour conforter et pérenniser le Centre national des arts de la rue et de l'espace public. L'apport financier de chacun des Partenaires, en plus de leurs apports logistiques, sont effectués au titre du projet global, conçu pour créer une économie solidaire dans laquelle ces collectivités locales s'investissent dans une démarche concertée et cohérente. Le cofinancement des collectivités locales depuis 2003 est reconnu par le SOAR comme étant également une preuve de la confiance que ces institutions locales accordent au projet dont elles sont également porteuses.

D'autre part, les Partenaires souhaitent signaler le travail de médiation effectué par le SOAR pour que son action soit confortée aussi dans les départements de la Loire et de la Drôme. Ce travail s'est concrétisé par :

- L'engagement du Département de la Loire qui continue son soutien envers le SOAR depuis l'année 2007.
- L'engagement du Département de la Drôme pendant la période de 2008 à 2017.

Les Partenaires du SOAR affirment leur souhait de voir le Département de la Drôme de nouveau soutenir ce projet solidaire de territoire(s).

La Convention pluriannuelle d'objectifs

Les Partenaires désirent valoriser le fait que l'enjeu principal du renouvellement de la Convention est la mise en adéquation des aides liées à cette dernière avec les objectifs atteints. Ces objectifs furent définis en 2005 lors de l'élaboration de la première convention, puis en 2014 dans le cadre du label. Quelques p'Arts... est un des projets labellisés CNAREP les moins dotés par l'Etat ce qui est difficile à comprendre par rapport à la pertinence et la qualité de son action.

Malgré les efforts notables de chaque partenaire, les signataires du Protocole considèrent que les aides financières méritent d'être augmentées pour être en adéquation avec la réalité du travail réalisé sur le terrain et des moyens spécifiques que cela demande. D'autant plus, qu'il leur paraît nécessaire de mettre en valeur le fait que le projet ne génère que peu de recettes.

Les Partenaires engagés depuis plusieurs années dans le processus de cofinancement demandent que ce projet soit consolidé financièrement et durablement par l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ardèche dès l'année 2024.

ARTICLE 3 : Avenants

Les représentants des collectivités locales partenaires du projet du SOAR qui n'auront pu signer ce Protocole effectueront cette démarche ultérieurement.

ARTICLE 4 : Durée

Le présent Protocole d'accord est conclu pour une durée de quatre ans. Toute modification ou reconduction de ce Protocole fait l'objet d'un avenant signé par tous les Partenaires.

Fait en 3 exemplaires à Annonay, le mardi 28 mars 2023

Paraphes : MV MP MD EN MS DD TAIL TL ST AM CR RCP
LFB VHT B F DB P.C.A. JLK
Protocole d'accord Collectivités locales / Quelques p'Arts... CNAREP 6/8

Les signataires du Protocole d'accord pour un soutien coordonné et solidaire des collectivités locales partenaires au projet culturel et artistique de territoire "Quelques p'Arts...Centre national des Arts de la rue et de l'espace public" :

Collectivité locale concernée :	Représenté(e) par, fonction :	Date :	Signature :
Saillieu	Maire	28/03/23	
CC VAL'EYRIEUX	Vice-Présidente Tonique PIUET	28/03/23	
PELUSSIN (42)	Maire Michel DEVRIEUX	28/02/23	
Paillharès	Adjointe Eveline Gilson	28/03/23	
ST Symphorien de Mahun	Xavier Balandran Maire	29/03/23	
VILLEBOCACÈ	Dominique DUCOURT Adjoint	29/03/23	
ST SYMPHORIEN de MAHON	Maire Anne RIGUET adjointe	29/03/23	
Saint-DESIRAT	Maire Thierry LERMET	29/03/23	
ANNOY	Maire Stéphane PLENET	29/03	
CHEMINAS	Conseillère municipale Hémmerlé virginie	29/03	
ANNOY RHÔNE ALPS	VP Culture Anthony LAPROUST	29/03/23	
VETAUGE	Maire Fabrice CLAUDE	29/03/23	
CC Porte de Dromandaiche	Christèle CC PDA	30/03/23	
Boulière	Marthe Rouméy Adjointe	30/03/23	
VINZIEUX	Adjointe Catherine POUZET	30/03/23	
VINZIEUX	Maire Hugo BLOUET	30.03.23	
PEAUGRES	E. S. C. Elue d'Espérance Communautaire	30/03/23	
PEAUGRES	Conseiller en charge de Jean-Luc KRIES Municipal la culture	30/03/23	
COMBIERRE VIEUX	Maire Philippe	30/3/23	
VION	Maire David BONNET	31/03/23	

P.3

Paraphes :

MV

MP

TL

SP

CR

NR

CP

ES

Protocole d'accord Collectivités locales / Quelques p'Arts...CNAREP

8/8

7/8

BP

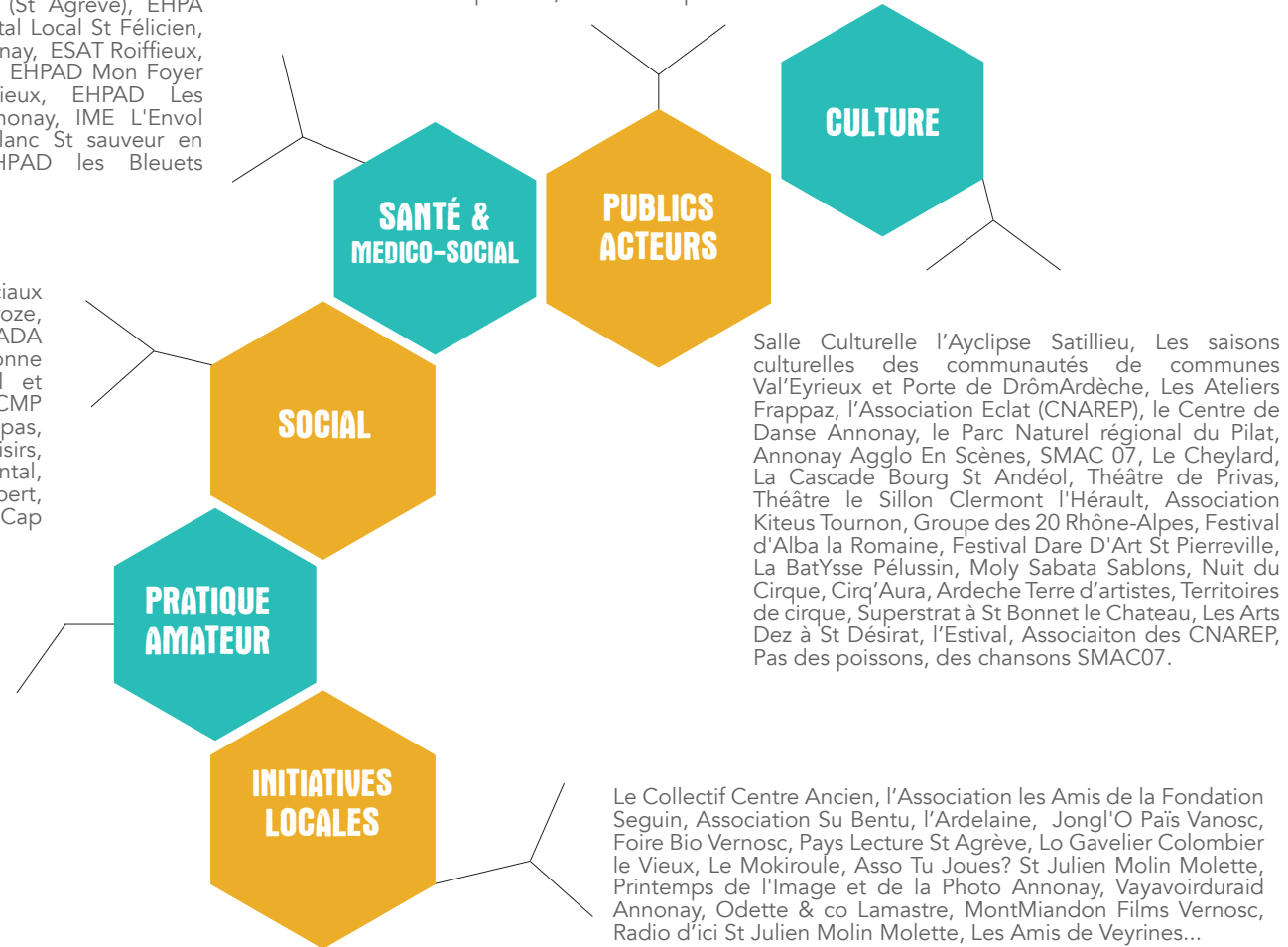
Un projet au service d'un développement local, social, culturel et humain

MAPA Boulieu EHPAD La Cerrano (St Martin de Valamas), EHPAD de l'hôpital de Moze (St Agrève), EHPA Les Rives de l'Eyrieux (Le Cheylard) Hôpital Local St Félicien, Clinique Chiron (Hôpital Ste Marie) Annonay, ESAT Roiffieux, Hôpital St Vallier, Foyer Europe Annonay, EHPAD Mon Foyer Annonay, EHPAD La Clairière Davézieux, EHPAD Les Charmes Satillieu, Planning Familial Annonay, IME L'Envol Annonay, IME St Uze, MAS Le Rosier Blanc St sauveur en Rue, EHPAD le Grillon (Pélussin), EHPAD les Bleuets (Pélussin), MAPA Les Vernes (Vernosc).

Le Secours Populaire Annonay, Centres Sociaux et Familiaux Annonay (Bernaudin, La Croze, Zodiaque...), Restos du Cœur Annonay, CADA Annonay et St Agrève, Nouvelle Donne Annonay, CCAS Annonay, Centre Social et Culturel de St Rambert d'Albon, CCMP Semaine de la parentalité, Crèche A petit pas, Annonay, AFR, St Jeurre d'Ay, Centre de loisirs, Félines, Centre de la Dôme, Bourg Argental, PASS St Vallier, CSM Rosa Parks St Rambert, CLSH, Andance, Mission local, Annonay, Cap solidaire, Annonay.

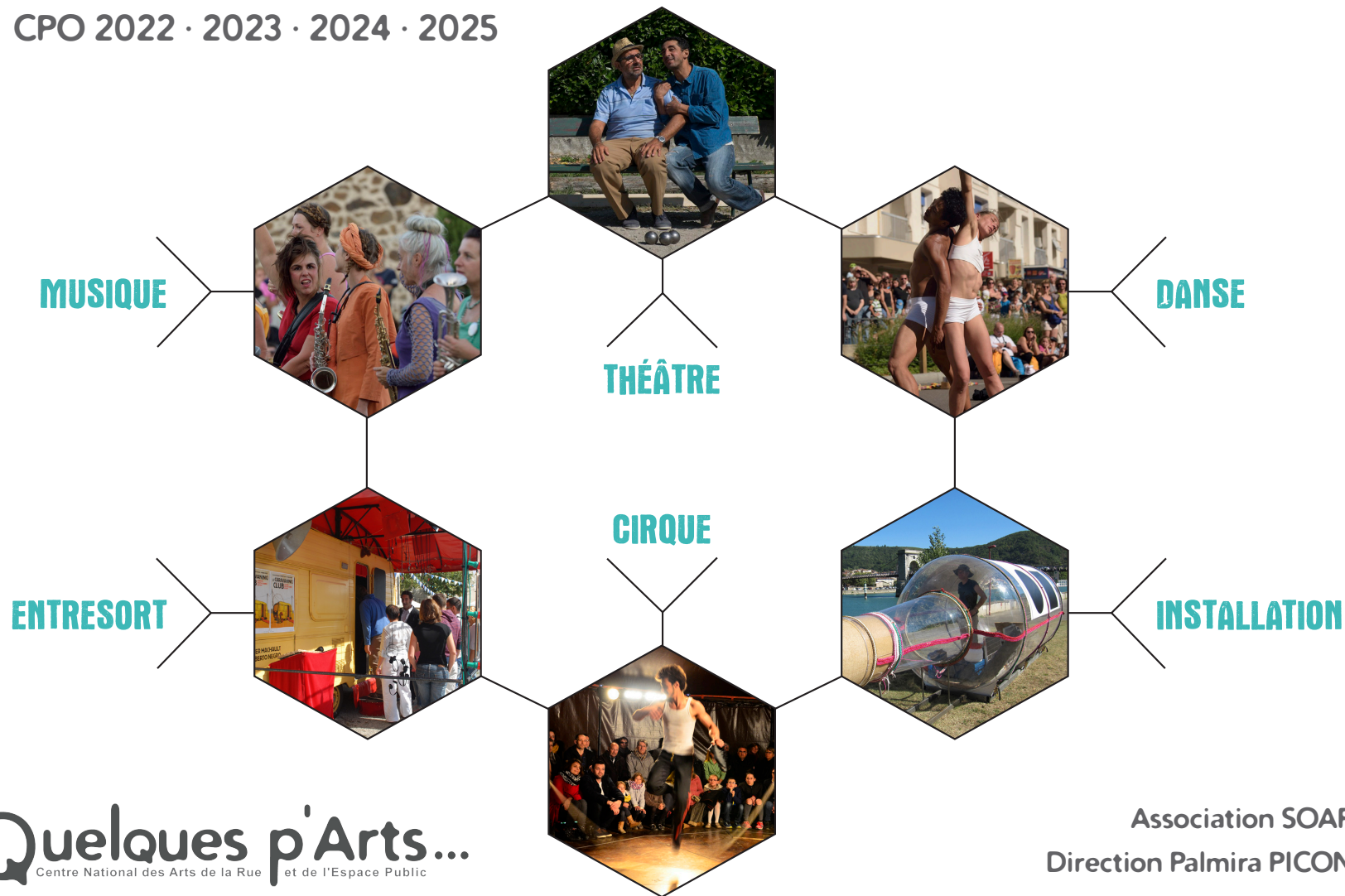
Amascène festival pratique amateur Porte de DrômArdèche, AMDED Colombier le Vieux, Conservatoire à Rayonnement Communal d'Annonay, Centre de Danse Annonay, Réveil Sablonais et Serriérois, Chorale Amis Voix Roiffieux, Melting'Notes Peaugres, Les Copains d'Abord Claveyson, Chorale des Boutières Le Cheylard, Fa Perché Lens Lestang, Croc'Notes Albon, Jeu de Dames Vivarhône, Amascène Epinouze, Théâtre près de chez moi, Centre de danse, Annonay.

Participation active au projet (bénévolat, famille d'accueil / hébergeants, etc.), projets artistiques participatifs, implication des associations de quartiers, accueil de spectacles en diffusion...



DISPOSITIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

CPO 2022 · 2023 · 2024 · 2025



Quelques p'Arts...
Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public

Association SOAR
Direction Palmira PICON